

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'UE

Intitulé du projet :	Numéro de dossier :
Renforcement de la participation socio-économique des femmes au Burkina Faso (ProFemmes)	24.2019.8-001.00
Pays :	Internal order :
Burkina Faso	G-100008-001
Prestation objet de l'appel d'offres :	Numéro d'appel d'offres :
Appui à l'autonomisation socio-économique des femmes au Burkina Faso	10027986

0. Liste des abréviations.....	3
1. Contexte.....	4
1.1. Ancrage dans la coopération allemande au développement.....	4
1.2. Brève description du projet ProFemmes.....	4
1.3. Extrants et approche	5
2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante.....	6
2.1. Durée	6
2.2. Objectifs, indicateurs, lots de prestations, jalons	6
2.3. Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances.....	20
2.4. Protection des données et sécurité de l'information	23
2.5. Autres prescriptions	24
3. Conception technique et méthodologique	26
3.1. Interprétation de l'objectif (point 1.1 du schéma d'évaluation)	26
3.2. Processus et acteurs dans le système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation).....	26
3.3. Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation).....	27
3.4. Gestion du projet (point 1.4 du schéma d'évaluation)	29
3.5. Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)	31
4. Personnel.....	31
5. Consignes de calcul.....	41
5.1. Déploiement d'expert·e·s	42
5.2. Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales	42
5.3. Frais de voyage et de déplacement.....	43
5.4. Biens matériels.....	44
5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention	44
5.6. Ateliers, formations initiales et continues.....	44
5.7. Subventions locales	45
5.8. Les tâches administratives liées à la mise en œuvre des subventions locales seront assurées par le personnel national. Les coûts correspondants seront intégralement couverts par la ligne budgétaire spécifiquement prévue à cet effet. Frais divers	45
5.9. Poste de rémunération flexible	45
6. Exigences relatives au format de l'offre	46
7. Options ou contrat consécutif.....	47

Numéro d'appel d'offres : 10027986

7.1.	Option portant sur l'extension du contenu des prestations / la prolongation de la durée du contrat selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB).....	47
7.2.	Option portant sur l'achat de biens matériels selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB).....	47
7.3.	Marché consécutif selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics [VgV].....	47
8.	Annexes	48

0. Liste des abréviations

AGR	Activités génératrices de revenus
A2F	Access to Finance / accès au financement
BMF	Ministère fédéral allemand des Finances
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CD	Coopération au développement
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
ÉdM	École de Maris
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GALS	Gender Action Learning System / Système d'apprentissage-action pour l'égalité de genre
GTA-Loop	Gender-Transformative-Approach-Loop / Boucle de l'Approche transformatrice de genre
JE	Jour d'expert·e
KOMP	Suivi et calcul prévisionnel des coûts par extrant
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MFS	Ministère de la Famille et de la Solidarité
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
PDI	Personnes déplacées internes
PRODOC	Processus de planification et d'agrément des projets du gouvernement burkinabè
PEA	Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement au Burkina Faso
ProFemmes	Projet de Renforcement de la participation socioéconomique des femmes au Burkina Faso
ProSPS	Projet Soutien psychosocial des femmes déplacées internes dans la Région de l'Est du Burkina Faso
RMU	Risk Management Unit / Unité de gestion des risques de la GIZ
SME-Loop	Small-and-Medium-Sized-Enterprise-Loop / Boucle de formation et de coaching des PME
TdR	Termes de référence

1. Contexte

1.1. Ancrage dans la coopération allemande au développement

Le responsable du marché est la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. La GIZ met en œuvre le projet Renforcement de la participation socioéconomique des femmes au Burkina Faso (ProFemmes) pour le compte du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), dans le cadre de la coopération bilatérale au développement avec le Burkina Faso. Le mandat s'inscrit dans la coopération au développement (CD) visant à promouvoir la participation socioéconomique des femmes.

La coopération allemande au développement avec le Burkina Faso s'effectue dans un contexte politiquement fragile et institutionnellement exigeant. Dans le cadre du projet, la GIZ se concerta avec les instances étatiques pertinentes, mais met en œuvre ses mesures de manière fondamentalement indépendante du gouvernement. La mise en œuvre s'effectue néanmoins en coordination avec des institutions partenaires étatiques et non étatiques aux niveaux national, régional et local.

Il convient de souligner en particulier que le projet suit le processus de planification et d'agrément des projets (procédure PRODOC) du gouvernement burkinabè, dans lequel sont définis, entre autres, des indicateurs et des obligations de rapportage allant au-delà de la proposition de module. En outre, le partenaire politique, le Ministère de la Famille et de la Solidarité (MFS), sera représenté au sein du comité de pilotage du projet.

1.2. Brève description du projet ProFemmes

Au Burkina Faso, une majorité de femmes sont socioéconomiquement défavorisées et sont particulièrement touchées par un accès limité aux revenus, aux ressources, aux marchés et aux structures de décision. Le pays est fortement marqué par la fragilité et les déplacements internes, ce qui accentue encore la marginalisation socioéconomique des femmes.

Le projet ProFemmes vise donc à renforcer la participation socioéconomique des femmes dans des régions sélectionnées du Burkina Faso. L'axe thématique porte sur l'élargissement des marges d'action économique, la promotion des activités entrepreneuriales, ainsi que le renforcement du pouvoir de codécision financière et économique des femmes au niveau des ménages. Au-delà des effets immédiats sur les revenus, cette approche entend générer des effets plus larges, structurels et transformatifs en matière de genre.

Le projet cible en particulier les femmes en situations de vulnérabilité. Une attention spécifique est accordée aux femmes exerçant comme entrepreneures individuelles, ainsi qu'aux femmes dont la participation socioéconomique est directement ou indirectement liée aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et aux coopératives revêtant une importance socioéconomique élevée pour les femmes, p. ex. via leur intégration dans les chaînes de valeur ou par les effets sur les revenus et l'emploi. Le projet se concentre géographiquement sur la région de Djôrô (anciennement Sud-Ouest) et la commune de Fada N'Gourma (région du Goulmou, anciennement Est).

Les femmes touchées par les déplacements internes jouent un rôle particulier. Leurs défis spécifiques et l'importance de leur autonomisation pour la stabilité sociale et politique du Burkina Faso. La CD allemande travaille à travers différents projets à Fada N'Gourma avec ces femmes déplacées internes. L'accueil des personnes déplacées internes (PDI) et les effets

Numéro d'appel d'offres : 10027986

socioéconomiques et sociétaux qui en découlent jouent également un rôle dans la région de Djôrô, quoique dans une moindre mesure.

1.3. Extrants et approche

Sous le niveau de l'objectif du module, le projet est structuré en 3 extrants.

L'extrant 1 vise à accroître les capacités entrepreneuriales des MPME et des coopératives ainsi que des entrepreneures individuelles, avec un accent sur les chaînes de valeur agricoles et forestières. L'hypothèse d'effet est que l'amélioration des compétences entrepreneuriales et orientées vers le marché accroît à la fois la performance opérationnelle et la présence sur le marché des acteurs cibles. Il en résulte un renforcement de leur compétitivité et de leur chiffre d'affaires, générant des effets positifs sur les revenus, ce qui accroît leur participation socioéconomique (objectif du module).

L'accent est mis sur les compétences entrepreneuriales, de gestion et numériques dans les domaines de la planification, des achats, de la production, de la vente, du marketing et de la planification financière. Un volet essentiel concerne le conseil sur l'utilisation d'outils numériques tels que des logiciels de comptabilité, des applications d'information sur les marchés et les réseaux sociaux (critère de qualité Numérisation). Les instruments centraux sont le « Small-and-Medium-Sized-Enterprise-Loop » (SME-Loop) et le « Gender-Transformative-Action-Loop » (GTA-Loop), mis en œuvre en partenariat avec la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), qui associent connaissances entrepreneuriales, sentiment d'efficacité personnelle et réflexion sur le genre.

Des formats d'apprentissage d'accompagnement combinent formations techniques et conseil avec coaching, mentorat et apprentissage par les pairs pour renforcer les compétences entrepreneuriales et le réseautage sensible au genre. Ces formats peuvent aussi intégrer des comportements visant à réduire les conflits sociaux pouvant découler de l'évolution des rôles. Des formations à l'économie économe en ressources sont également intégrées (critère de qualité Évaluation de la compatibilité environnementale et climatique).

L'extrant 2 vise à améliorer les capacités techniques et financières des femmes pour l'exercice de nouvelles activités professionnelles. L'hypothèse d'effet est la suivante : lorsque les femmes, en particulier en situations précaires, reçoivent des qualifications appliquées et un accès à des moyens financiers ou au savoir financier, elles peuvent entreprendre des activités génératrices de revenus (AGR) et se stabiliser économiquement. Leurs revenus personnels et leur autonomie économique augmentent, surtout dans des contextes à forte informalité, ce qui contribue à renforcer leur position socioéconomique (objectif du module).

Dans la région de Djôrô, la priorité porte sur l'eau et l'assainissement. Les curricula élaborés et les accès aux groupes cibles par le Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement au Burkina Faso (PEA) peuvent être mobilisés (voir chapitre 2.2). Des effets non intentionnés potentiels tels que la surcharge, la stigmatisation ou les tensions familiales sont atténués par des formats sensibles au genre et des espaces de réflexion d'accompagnement.

Dans la commune de Fada N'Gourma, cette action s'articule étroitement avec le projet Soutien psychosocial des femmes déplacées internes dans la Région de l'Est du Burkina Faso (ProSPS), en ciblant en particulier les femmes dont la stabilisation psychosociale est déjà accomplie et qui doivent désormais être accompagnées vers un retour à l'activité économique autonome. Le projet appuie des qualifications adaptées aux besoins dans les domaines de l'artisanat, des services et du commerce, en tenant compte des potentiels d'emploi locaux.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

L'extrant 3 vise à améliorer les conditions socioéconomiques de la codécision financière des femmes dans des ménages sélectionnés. L'hypothèse d'effet est la suivante : si les membres masculins du ménage sont sensibilisés à une gestion partagée du budget et si femmes et hommes améliorent leurs compétences financières, la probabilité que les femmes participent aux décisions financières du ménage augmente, ce qui renforce leur participation socioéconomique (objectif du module).

L'axe central consiste à développer des compétences financières de base chez les conjoint·e·s, permettant des décisions financières partenariales au niveau du ménage. Des mesures pratiques de développement des compétences en budgétisation, gestion des dépenses, options d'épargne et emprunt responsable sont mises en œuvre. En complément, des outils simples tels que des carnets de comptes (numériques) sont introduits pour promouvoir la transparence et l'auto-organisation. Des formats de dialogue et des séances de réflexion guidées contribuent à réduire les conflits et à promouvoir une répartition partenariale des décisions et des tâches.

Dans la mise en œuvre, le projet suit une approche « **Next Level** ». Cela signifie que les femmes ciblées exercent déjà des AGR ou sont intégrées à des structures économiques correspondantes. ProFemmes ne vise donc pas le renforcement socioéconomique des femmes par la création d'AGR informelles et de court terme, mais cherche plutôt à hisser les activités économiques existantes des femmes à un niveau supérieur, plus viable et plus durable, grâce à l'application d'approches orientées vers le marché issues de la CD allemande.

Dans l'extrant 3, l'approche « Next Level » est reprise en travaillant en priorité avec des ménages dont les femmes ont déjà été prises en compte dans le cadre des appuis des extrants 1 et 2. Dans la région de Djôrô, cela concerne en particulier les femmes déjà soutenues par le PEA. Il en va de même pour les femmes à Fada N'Gourma, qui, en tant que PDI ont déjà été accompagnées par le ProSPS et recherchent de nouvelles perspectives professionnelles en milieu (péri)urbain.

2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante

2.1. Durée

La durée estimée du contrat de prestation de services est indiquée dans les « Conditions particulières ». La durée définitive et la période d'exécution sont fixées dans la lettre d'attribution du marché.

2.2. Objectifs, indicateurs, lots de prestations, jalons

L'objectif du présent contrat de prestation de services est d'apporter une contribution directe à la mise en œuvre du projet ProFemmes dans la région de Djôrô, en prenant en charge totalement ou partiellement la mise en œuvre d'extrants sélectionnés. En outre, le mandat apporte des contributions indirectes dans la commune de Fada N'Gourma par une étroite concertation avec le projet ProSPS.

Le mandat vise à soutenir l'atteinte des objectifs du projet dans le cadre des effets prévus. L'étendue précise des prestations, la conception technique ainsi que les exigences de mise en œuvre résultent des chapitres ci-après.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

La partie contractante assume, dans le cadre du présent mandat, un rôle clairement délimité au sein de l'architecture globale du projet ProFemmes. Elle agit en tant qu'unité de mise en œuvre et de soutien pour les prestations définies dans les présents Termes de Référence (TdR). La responsabilité globale de l'orientation stratégique du projet, de la concertation politique ainsi que de la coordination de haut niveau demeure du ressort de la GIZ.

La collaboration avec les institutions partenaires nationales et locales ainsi qu'avec d'autres projets de la coopération allemande au développement s'effectue en concertation avec la GIZ. Une coordination avec les projets PEA, ProSPS et d'autres projets pertinents de la CD allemande est assurée, notamment en ce qui concerne les interfaces existantes dans la mise en œuvre et dans le suivi des effets.

Objectif du module

La participation socio-économique des femmes dans la région de Djôrô et la commune de Fada N'Gourma a été renforcée.

L'atteinte de l'objectif du module est mesurée au moyen des indicateurs de l'objectif du module suivants. Veuillez voir la matrice des effets en annexe pour les définitions et les détails relatifs à la collecte des données.

Indicateurs de l'objectif du module 1

Nombre de femmes dont le revenu ont augmenté.

- **Valeur de base** : 4 300 femmes, dont 0 déplacées internes (03/2025)
- **Valeur cible** : 7 300 femmes, dont 600 déplacées internes (09/2028 - tbf)

L'indicateur est considéré comme atteint lorsque 3 000 femmes, dont 600 déplacées internes (= 20 %), ont constaté une augmentation nominale de leur revenu d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

Indicateur de l'objectif du module 2

Nombre de MPME, coopératives et entrepreneures individuelles dont la compétitivité s'est améliorée.

- **Valeur de base** : 10 500 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles (03/2025)
- **Valeur cible** : 12 500 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles (09/2028 - tbf)

L'indicateur est considéré comme atteint lorsque 2 000 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles ont pu démontrer une amélioration dans au moins deux des catégories de compétitivité mentionnées et ont évalué cette amélioration avec au moins 7 points sur l'échelle ordinale.

Indicateur de l'objectif du module 3

Nombre de femmes ayant confirmé que leur pouvoir de codécision concernant l'utilisation du revenu du ménage s'est amélioré.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- **Valeur de base :** 5 400 femmes, dont 0 déplacées internes (on suppose qu'il existe déjà des femmes participant à la codécision sur l'utilisation du revenu du ménage, p. ex. des femmes d'hommes ayant suivi des formations destinées aux époux pour l'amélioration de la nutrition ; ces femmes n'ont toutefois jamais été interrogées à ce sujet 03/2025)
- **Valeur cible :** 7 400 femmes, dont 400 déplacées internes (09/2028 - tbf)

L'indicateur est considéré comme atteint lorsque 2 000 femmes, dont 400 personnes déplacées internes (= 20 %), ont indiqué une valeur d'au moins 6 sur une échelle ordinale (p. ex. 0 = aucune amélioration à 10 = forte amélioration).

La partie contractante est responsable de la réalisation des objectifs et des indicateurs cités ci-dessous :

Extrant 1

Les capacités entrepreneuriales des MPME, des coopératives et des entrepreneures individuelles sont renforcées, avec un accent particulier sur les chaînes de valeur agricoles et forestières.

Indicateur d'extrant 1.1

Nombre de MPME, de coopératives et d'entrepreneures individuelles, avec un accent sur les chaînes de valeur agricoles et forestières, dont les capacités opérationnelles se sont améliorées.

- **Valeur de base :** 10 500 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles (03/2025)
- **Valeur cible :** 13 000 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles (03/2028 - tbf)

L'indicateur est considéré comme atteint lorsque 2 500 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles ont attesté au moins une amélioration de leurs capacités opérationnelles et ont évalué cette amélioration à au moins 7 points sur l'échelle ordinale.

Indicateur d'extrant 1.2

Nombre de MPME, de coopératives et d'entrepreneures individuelles, avec un accent sur les chaînes de valeur agricoles et forestières, dont les capacités en matière de présence sur le marché se sont améliorées.

- **Valeur de base :** 10 500 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles (03/2025)
- **Valeur cible :** 13 000 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles (03/2028 - tbf)

L'indicateur est considéré comme atteint lorsque 2 500 MPME, coopératives et entrepreneures individuelles ont démontré au moins une amélioration de leur capacité de présence sur le marché et ont évalué cette amélioration à au moins 7 points sur l'échelle ordinale.

L'extrant 1 est mis en œuvre uniquement dans la région de Djôrô. À titre exceptionnel, des contributions à cet extrant peuvent intervenir dans la région du Goulmou, mises en œuvre par le ProSPS. La partie contractante ne doit toutefois pas en tenir compte dans sa planification et doit partir du principe d'une mise en œuvre exclusive de l'extrant. La

Numéro d'appel d'offres : 10027986

partie contractante est donc responsable de 80 % de l'atteinte de la cible au niveau des extrant 1.1 et 1.2 (2000 coopératives et entrepreneures individuelles). La MEBF est responsable de l'atteinte des 20% restants (500 MPME).

Extrant 3

Les conditions socio-économiques pour la participation financière des femmes dans des ménages sélectionnés sont améliorées.

Indicateur d'extrant 3.1

Nombre de membres masculins du ménage ayant confirmé être ouverts à une gestion commune du budget avec les membres féminins du ménage.

- **Valeur de base :** 311 membres masculins du ménage, dont 0 issus de ménages avec des femmes déplacées internes (03/2025)
- **Valeur cible :** 2 311 membres masculins du ménage, dont 400 issus de ménages avec des femmes déplacées internes (03/2028 - tbf)

L'indicateur est considéré comme atteint lorsque 2 000 membres masculins du ménage, dont 400 issus de ménages avec des femmes déplacées internes (= 20 %), ont indiqué une valeur d'au moins 6 sur l'échelle ordinale.

Indicateur d'extrant 3.2

Nombre de ménages dans lesquels un membre masculin et un membre féminin ont indiqué que leurs compétences financières ont évolué.

- **Valeur de base :** 400 ménages, représentés chacun par un membre masculin et un membre féminin, dont 0 ménages avec des femmes déplacées internes (03/2025)
- **Valeur cible :** 2 400 ménages, représentés chacun par un membre masculin et un membre féminin, dont 400 ménages avec des femmes déplacées internes (03/2028 - tbf)

L'indicateur est considéré comme atteint lorsque 2 000 ménages, représentés par un membre masculin et un membre féminin, dont 400 ménages avec des femmes déplacées internes, évaluent leurs compétences financières à 4 ou plus sur l'échelle.

L'extrant 3 est également mis en œuvre par le ProSPS dans la commune de Fada N'Gourma. ProSPS assume 20 % de l'atteinte de la cible en ce qui concerne les ménages. **Il en découle que la partie contractante est responsable de 80 % de l'atteinte de la cible au niveau des extrant 3.1 et 3.2.** L'atteinte de la cible pour les personnes déplacées internes suit une autre clé de répartition, la région du Goulmou ayant une proportion de PDI nettement plus élevée que Djôrô.

Concrètement, cela signifie que, dans le cadre de l'extrant 3, la partie contractante est responsable de l'atteinte des valeurs cibles suivantes :

- Indicateur d'extrant 3.1: **1 600 membres masculins du ménage ayant confirmé être ouverts à une gestion commune du budget avec les membres féminins du ménage.**
- Indicateur d'extrant 3.2: **1 600 ménages dans lesquels un membre masculin et un membre féminin ont indiqué que leurs compétences financières ont évolué.**

Contributions de la partie contractante aux indicateurs de l'objectif du module :

- Du fait de la mise en œuvre de l'extrant 1 par la partie contractante en coordination avec la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), la partie contractante est responsable de **50 % de l'atteinte de l'indicateur de l'objectif du module 1**. Cela correspond, au titre de l'indicateur de l'objectif du module 1, à un total de **1 500 femmes dont le revenu a augmenté**.
- Du fait de la mise en œuvre de l'extrant 1 par la partie contractante en coordination avec la MEBF, la partie contractante est responsable de **80 % de l'atteinte de l'indicateur de l'objectif du module 2**. Cela correspond à **2 000 coopératives et entrepreneures individuelles**.
- Du fait de la mise en œuvre déterminante de l'extrant 3 par la partie contractante, celle-ci est responsable de **80 % de l'atteinte de l'indicateur de l'objectif du module 3**. Cela correspond, au titre de l'indicateur de l'objectif du module 3, à un total de **1 600 femmes ayant confirmé que leur pouvoir de codécision concernant l'utilisation du revenu du ménage s'est amélioré**.

Un aperçu complet de tous les objectifs et indicateurs figure dans la matrice des effets annexée. S'y trouvent également les sources nécessaires à la collecte de données pour le suivi.

Lots de prestations

La partie contractante assume la responsabilité de la réalisation des lots de prestations suivants ainsi que des jalons correspondants.

La partie contractante s'engage, dans tous les lots de prestations relevant de l'extrant 1 et de l'extrant 3, à respecter les exigences suivantes, en tenant compte de l'orientation thématique propre à chaque extrant. En détail :

- Assurer, pendant toute la durée du contrat, une concertation technique étroite avec la GIZ ainsi qu'avec les projets pertinents de la coopération allemande au développement et ceux d'autres bailleurs, notamment afin d'exploiter les synergies et d'éviter les doublons.
- Garantir une coordination étroite et une cohérence de contenu avec le ProSPS et le PEA, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de l'extrant 3.
- Concevoir et mettre en œuvre les lots de prestations en s'alignant étroitement sur les résultats des analyses, diagnostics et évaluations réalisés, et les actualiser au besoin au cours de la mise en œuvre.
- Aligner strictement les mesures sur les valeurs cibles et indicateurs prescrits et les mettre en œuvre de manière transformatrice en matière de genre, y compris la prise en compte des normes sociétales discriminatoires, des désavantages structurels et des barrières d'accès liées au genre.
- Intégrer de façon obligatoire le renforcement systématique des compétences numériques ainsi que l'utilisation d'applications et de solutions numériques dans toutes les mesures, et vérifier de manière traçable, dans la conception de chaque mesure, dans quelle mesure les approches numériques contribuent à l'atteinte des objectifs de l'extrant concerné.
- Concevoir et mettre en œuvre les mesures de manière à renforcer systématiquement la responsabilité, la participation et l'appropriation des institutions partenaires et des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre, notamment par leur implication précoce dans la planification, la mise en œuvre et l'évolution des mesures. Le renforcement des capacités au niveau ministériel n'est pas envisagé.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Dans le cadre de la procédure PRODOC en cours et de la planification stratégique et opérationnelle à venir, les lots de prestations, activités et/ou jalons peuvent, le cas échéant, être ajustés.

EXTRANT 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ENTREPRENEURIALES DES MPME, DES COOPÉRATIVES ET DES ENTREPRENEURES INDIVIDUELLES

L'objectif de l'extrant 1 est de renforcer les capacités entrepreneuriales des MPME, des coopératives et des entrepreneures individuelles, avec un accent particulier sur les chaînes de valeur agricoles et forestières. Le développement d'activités économiques déjà existantes est mise en avant (approche « Next Level ») afin d'améliorer durablement leur compétitivité, leur présence sur le marché et leur potentiel de revenus. Les solutions numériques, les approches sensibles au genre ainsi que des démarches respectueuses de l'environnement et sensibles aux conflits constituent des éléments intégrés de la mise en œuvre.

La partie contractante apporte une expertise sectorielle pointue dans les filières sélectionnées, au niveau des processus de production, de transformation et de contrôle qualité, en complémentarité directe avec des mesures d'accompagnement entrepreneurial. Les attributions de la partie contractante s'inscrivent en partenariat avec la MEBF pour le renforcement des capacités entrepreneuriales des MPME, coopératives et entrepreneures individuelles.

Au Burkina Faso, la GIZ a établi une collaboration avec la MEBF pour l'ancrage institutionnel de l'approche SME loop. La MEBF facilite la coordination avec les acteurs de la promotion des MPME, permettant de standardiser la mise en œuvre (sélection des entreprises, formation, coaching) et d'assurer la qualité selon les standards SME/GTA Loop. En tant que plateforme nationale de services aux entreprises, la MEBF relie les MPME accompagnées à des prestataires de services et à des institutions financières, étape clé du SME/GTA Loop. L'implication de la MEBF contribue à former et déployer des coachs locaux et à institutionnaliser l'approche (processus, outils, S&E), afin d'assurer la durabilité des mesures d'accompagnement.

Une désagrégation de la valeur cible des MPME, coopératives et des entrepreneures individuelles permet de formuler des mesures d'accompagnement adaptées aux différents profils par la partie contractante. La partie contractante met en place des instruments d'accompagnement entrepreneurial et technique adaptés aux divers profils de 2000 coopératives et entrepreneures individuelles. La mise en œuvre du cycle complet du SME/GTA-Loop sera faite par la MEBF, et réservée à 500 MPME à fort potentiel de développement.

Ce modèle de partenariat capitalise sur les avantages comparatifs de chaque partie : la MEBF apporte sa légitimité institutionnelle, son réseau territorial et son expertise éprouvée en accompagnement entrepreneurial suivant la SME/GTA Loop, tandis que la partie contractante mobilise une expertise technique sectorielle fine, indispensable pour améliorer la compétitivité des femmes au niveau de la production, et apporte des mesures d'accompagnement entrepreneurial allégées et adaptées aux structures des coopératives et des entrepreneures individuelles moins développées.

La partie contractante sera donc principalement responsable d'accompagner **les coopératives** et les **entrepreneures individuelles**, avec une flexibilité sur l'identification complémentaire des cibles en coordination avec la MEBF. Dans une moindre mesure, également des MPME (groupe cible principal de la MEBF) bénéficieront de l'accompagnement de la partie contractante. Le contractant peut, par exemple, sur base des besoins identifiés,

Numéro d'appel d'offres : 10027986

intervenir dans le cadre de l'accompagnement fourni par la MEBF afin d'apporter un renforcement de capacités techniques spécifiques aux filières sélectionnées.

Les lots de prestations 1 et 2 décrites ci-dessous devront donc être mis en œuvre en étroite coordination avec la MEBF.

Lot de prestations 1 partie de l'extrant 1 : Diagnostic, segmentation et conception d'offres d'appui adaptées aux besoins

Ce lot de prestations établit la base analytique et conceptuelle pour toutes les mesures relevant de l'extrant 1. La partie contractante analyse la situation de départ, les besoins et les potentiels de développement des groupes cibles et met en place des structures de coopération. Elle en déduit des approches d'appui différenciées.

La partie contractante assume notamment les tâches suivantes :

- Analyse des potentiels de marché et de croissance ainsi que des opportunités économiques, en particulier dans les chaînes de valeur agricoles et forestières, y compris l'identification des goulets d'étranglement techniques au niveau de la production et de la transformation des acteurs des filières sélectionnées, des facteurs de compétitivité et des points d'entrée pour améliorer l'intégration au marché, notamment par l'utilisation systématique des analyses, études, données de suivi et approches éprouvées déjà disponibles de la GIZ et d'autres projets pertinents au Burkina Faso, afin d'éviter les doublons et de capitaliser sur l'expérience existante. Dans la mesure où cela contribue à l'atteinte des objectifs, d'autres chaînes de valeur peuvent également être prises en compte ;
- Réalisation de diagnostics et d'évaluations auprès des coopératives et des entrepreneures individuelles pour saisir les situations initiales opérationnelles, organisationnelles et liées au marché et en termes de compétences techniques spécifiques aux filières sélectionnées, en tenant compte de différents contextes (p. ex. zones rurales et périurbaines), notamment en s'appuyant sur des instruments déjà élaborés, des modèles de diagnostic et des approches d'appui éprouvées de la GIZ et de projets connexes, dans la mesure où ils sont utilisables et transférables pour le présent mandat ;
- Sélection, sur la base des diagnostics et évaluations, des opportunités d'accompagnement technique et entrepreneurial dans les chaînes de valeur identifiées, du principe « Next Level » ainsi que des concertations au sein du portefeuille de la coopération au développement allemande et internationale, des acteurs économiques et bénéficiaires retenus, selon une procédure de sélection adaptative appliquée de manière continue ;
- Déduction d'approches d'appui et de promotion spécifiques aux groupes cibles et adaptées aux besoins, y compris un appui numérique et informatique, ainsi que des appuis matériels et financiers directs et l'accès au financement (Access to Finance, A2F), sur la base des analyses, diagnostics et évaluations réalisés, comme base du lot de prestations 2. Concertation étroite avec la GIZ sur les résultats des analyses et les approches en découlant ;
- Élaboration d'une planification annuelle des objectifs et de la mise en œuvre pour atteindre progressivement les indicateurs d'extrant de l'extrant 1, y compris la définition de trajectoires annuelles réalistes concernant les indicateurs de l'objectif du module 1 et 2, leur validation avec la GIZ ainsi que leur actualisation régulière au cours du projet.

Jalons du lot de prestations 1	Délai de livraison
--------------------------------	--------------------

Analyses de potentiel achevées - Analyse des potentiels de marché, de croissance et d'opportunité dans les chaînes de valeur agricoles et forestières achevée - Priorisation des chaînes de valeur pertinentes dûment justifiée - Décision relative à l'inclusion d'autres chaînes de valeur prise et documentée	3 mois après le début du contrat
Diagnostics et évaluations des groupes cibles réalisés Coordination étroite avec la MEBF pour la sélection des bénéficiaires - Diagnostics et évaluations menés auprès des coopératives et des entrepreneures individuelles - Situations initiales techniques, opérationnelles, organisationnelles et liées au marché, tenant compte de différents contextes, recensées et documentées	3 mois après le début du contrat et en continu
Approches d'appui et de soutien définies - Identification des besoins d'appui intégrés, adaptés aux besoins, chez les coopératives et entrepreneures individuelles, sur la base des diagnostics et évaluations réalisés, en tenant compte des dimensions d'appui techniques, organisationnelles ainsi que matérielles et financières, y compris des approches conceptuelles visant à améliorer l'A2F comme composante d'une approche de soutien cohérente - Partenaires locaux de mise en œuvre et de coordination pertinents sélectionnés	5 mois après le début du contrat et en continu
Plan d'opérations validé Un plan d'opérations, c'est-à-dire une planification annuelle des objectifs et de la mise en œuvre en vue d'atteindre progressivement les indicateurs d'extrait 1.1 et 1.2 ainsi que les indicateurs de l'objectif du module pertinents, est validé avec le partenaire politique, les résultats du comité de pilotage et la GIZ, et sert de base au lot de prestations 2	5 mois après le début du contrat et en continu

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Le plan d'opérations est examiné au moins une fois par an et, au besoin, mis à jour et ajusté en concertation avec la GIZ	
---	--

Les appuis matériels et financiers examinés dans le cadre de ce lot de prestations constituent certes un instrument de soutien autonome, mais doivent être compris comme un complément potentiel et adapté aux besoins à des approches plus larges, structurelles et axées sur le développement des compétences visant à améliorer l'accès aux mécanismes de financement et de soutien (voir la proposition de module, la matrice des effets et le lot de prestations 2).

Lot de prestations 2 partie de l'extrant 1 : Développement des compétences, conseil en processus et A2F pour renforcer les capacités opérationnelles et la présence sur le marché, ainsi que visibilité et communication

Ce lot de prestations sert à la mise en œuvre opérationnelle des approches d'appui et de soutien élaborées dans le lot de prestations 1 et validées avec la GIZ, ainsi qu'à la réalisation concrète de la planification d'atteinte des objectifs. L'objectif est de renforcer durablement la performance opérationnelle et la présence sur le marché des coopératives et des entrepreneures individuelles, et ainsi d'atteindre les indicateurs d'extrant 1.1 et 1.2, ainsi que les contributions préalablement définies aux indicateurs de l'objectif du module pertinents.

La mise en œuvre suit la planification annuelle convenue dans le lot de prestations 1. Les mesures sont conçues en fonction des besoins et des groupes cibles, en tenant compte de manière différenciée de la taille des entreprises, de la forme d'organisation, de l'orientation sectorielle ainsi que des contextes variés, notamment les zones rurales et périurbaines, les PDI et les communautés d'accueil, le contexte fragile, ainsi que les aspects environnementaux et climatiques.

La partie contractante assume notamment les tâches suivantes :

- Mettre en œuvre des mesures spécifiques aux groupes cibles pour le développement des compétences et des capacités des coopératives et des entrepreneures individuelles, en particulier dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la comptabilité, des processus de production, de l'assurance qualité, des compétences numériques et des solutions informatiques, ainsi que des compétences liées au marché ;
- En complément à l'application du SME-Loop / GTA-Loop faite par la MEBF, mettre en œuvre des mesures pour le développement des capacités techniques des MPME dans les filières sélectionnées ;
- Soutenir les coopératives dans la gestion de leurs structures internes et des processus de prise de décision ;
- Réaliser des conseils organisationnels, de processus et techniques afin d'améliorer les procédures internes, les structures de management et l'efficacité opérationnelle, notamment via l'introduction de processus de travail standardisés, une meilleure planification des ressources et l'utilisation d'applications numériques ;
- Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la présence sur le marché et l'intégration au marché, y compris l'appui à la différenciation des produits, l'assurance qualité, la tarification, les concepts de commercialisation, ainsi que l'accès aux marchés existants, aux foires et aux réseaux de coopération ;

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- Mettre en place une approche intégrée pour améliorer l'A2F, comprenant en particulier le développement des compétences en planification financière et en décisions d'investissement, le conseil sur les instruments de financement et de soutien existants, ainsi que la mise en relation ciblée avec des acteurs financiers pertinents ;
- Mettre en œuvre des appuis directs, y compris des outils de travail, des matériels et des financements d'amorçage ciblés, sur la base des analyses, diagnostics et évaluations réalisés dans le lot de prestations 1 ainsi que des opportunités identifiées dans les chaînes de valeur, exclusivement là où ces appuis sont jugés nécessaires et appropriés, en tant qu'instrument complémentaire ou alternatif aux approches structurelles d'amélioration de l'A2F, et en appliquant des critères transparents et des procédures clairement définies ;
- Promouvoir la mise en réseau, l'apprentissage entre pairs ainsi que les approches de coaching et de mentorat entre femmes économiquement actives et coopératives, afin de pérenniser les apprentissages, favoriser l'entraide et renforcer la résilience entrepreneuriale ;
- Appuyer la diffusion, au plus près des groupes cibles, d'exemples de réussite sélectionnés de femmes économiquement actives via les canaux de communication existants ainsi que des structures partenaires locales, p. ex. chambres et associations, pour encourager les échanges et les effets d'émulation, en étroite concertation avec la GIZ ;
- Appliquer une approche transformatrice de genre à toutes les mesures, y compris la prise en compte des normes sociétales discriminatoires, des désavantages structurels et des barrières d'accès liées au genre ;
- Assurer une concertation technique continue de la mise en œuvre avec la GIZ ainsi qu'avec les projets pertinents de la coopération allemande et internationale au développement, en particulier avec le ProSPS, afin de garantir la cohérence, les synergies et une approche coordonnée des groupes cibles, notamment en ce qui concerne les femmes déplacées internes.

Jalons du lot de prestations 2	Délai de livraison
Réalisation de l'indicateur d'extrait 1.1	• 17 mois après le début du contrat : 1 500 coopératives et entrepreneures individuelles • À la fin du projet : 2 000 coopératives et entrepreneures individuelles
Réalisation de l'indicateur d'extrait 1.2	• 17 mois après le début du contrat : 1 500 coopératives et entrepreneures individuelles (18 mois après le début du contrat) • À la fin du projet : 2 000 coopératives et entrepreneures individuelles
Diffusion d'exemples de réussite via les canaux de communication existants	Paliers de diffusion: • 14 mois après le début du contrat : 2 exemples de réussite diffusés • 18 mois après le début du contrat : 4 exemples de réussite diffusés • 22 mois après le début du contrat : 6 exemples de réussite diffusés • 25 mois après le début du contrat : 8 exemples de réussite diffusés

EXTRANT 3 : AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FEMMES DANS DES MÉNAGES SÉLECTIONNÉS

L'objectif de l'extrant 3 est d'améliorer les conditions socioéconomiques permettant la participation financière des femmes dans des ménages sélectionnés. L'accent est mis sur le renforcement des compétences financières au niveau du ménage ainsi que sur la promotion de processus décisionnels partagés entre hommes et femmes concernant les revenus, les dépenses et les investissements. La partie contractante met en œuvre cet extrant dans la région de Djôrô. Le ProSPS mettant en œuvre une partie de l'extrant dans la région du Goulmou, la partie contractante se concerta étroitement avec le ProSPS quant à la mobilisation des groupes cibles, l'organisation de la mise en œuvre, les approches techniques et le suivi et évaluation.

L'extrant 3 s'appuie fonctionnellement sur les activités économiques et les hausses de revenus issues des extrants 1 et 2 et cible en priorité les ménages dans lesquels les femmes sont déjà économiquement actives (stratégie « Next Level »). Il vise en priorité les femmes déjà appuyées au titre des extrants 1 et 2. La collaboration avec le PEA est centrale à cet égard.

La mise en œuvre doit être transformatrice de genre, sensible au contexte et aux conflits et doit appliquer obligatoirement les approches École de Maris (ÉdM) et le Gender Action Learning System (GALS). Des organisations de la société civile doivent être contractualisées pour la mise en œuvre desdites approches. La mise en œuvre se fera en étroite concertation avec la partie contractante et la GIZ. L'approche ÉdM cible en particulier les processus de changement normatif et le travail avec des multiplicateurs masculins dans le contexte communautaire, tandis que GALS fournit des outils structurés de dialogue et de planification pour le travail direct avec les ménages. La partie contractante applique les éléments complémentaires des deux approches pour une mise en œuvre intégrée de l'extrant 3.

Lot de prestations 3 partie de l'extrant 3 : Conception, sélection des groupes cibles et mise en place de coopérations

Ce lot de prestations établit la base conceptuelle, analytique et de pilotage pour la mise en œuvre des mesures relevant de l'extrant 3. La partie contractante définit les groupes cibles, les approches méthodologiques et les structures de coopération, et garantit l'articulation avec l'extrant 1 et l'extrant 2 ainsi que la cohérence avec les projets PEA et ProSPS.

La partie contractante assume notamment les tâches suivantes :

- Organisation de la mise en œuvre par sélection et contractualisation d'organisations locales de la société civile appropriées, sur la base de critères transparents ainsi que d'expériences techniques et contextuelles pertinentes ;
- Analyse des situations socio-économiques initiales des ménages sélectionnés, en mettant l'accent sur les sources de revenus, les finances des ménages, les structures décisionnelles et les formes existantes de codécision financière, en tenant compte de différents contextes, y compris les communautés d'accueil et les PDI ;
- Définition de critères de sélection transparents et vérifiables pour les ménages relevant de l'extrant 3, en accordant une priorité aux ménages liés aux activités économiques des extrants 1 et 2 ;
- Élaboration d'un concept méthodologique d'exécution adapté pour promouvoir la codécision financière au niveau du ménage, avec application obligatoire des bonnes pratiques et d'approches établies (p. ex. éléments de l'approche ÉdM ainsi que GALS), en intégrant des principes transformateurs de genre, sensibles au contexte et aux conflits, ainsi que le principe « Do-No-Harm » ;

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- Examen et, le cas échéant, mise en œuvre de mesures d'appui complémentaires pour l'application pratique des approches au niveau des ménages et pour la promotion de la planification financière partagée, de la prise de décision conjointe et de l'utilisation des ressources financières au sein du ménage ;
- Conseil adapté aux besoins et, le cas échéant, appui matériel aux ménages pour l'utilisation d'instruments appropriés, p. ex. en soutenant l'ouverture et l'utilisation de comptes « Mobile Money », la mise à disposition de terminaux numériques simples ou d'applications de planification budgétaire et financière, l'utilisation d'outils de planification visuelle dans le cadre de GALS ou d'outils pratiques comparables pour mettre en œuvre des décisions financières conjointes ;
- Concertation sur la sélection des groupes cibles ainsi que sur les interventions prévues avec la GIZ, notamment le ProSPS ;
- Élaboration d'une planification annuelle des objectifs et de la mise en œuvre en vue d'atteindre progressivement les indicateurs d'extrait 3.1 et 3.2, y compris la définition de trajectoires annuelles réalistes concernant l'indicateur de l'objectif du module 3 ; le plan d'opérations est actualisé au moins une fois par an et au besoin.

Jalons du lot de prestations 3	Délai de livraison
Partenaire local de mise en œuvre sélectionné et mandaté • Sélection d'une organisation locale de la société civile appropriée achevée, contractualisation effectuée, et mécanismes de pilotage et d'assurance qualité définis et documentés	3 mois après le début du contrat
Critères et démarche pour la sélection des groupes cibles définis et validés • Critères transparents et vérifiables pour la sélection des ménages relevant de l'extrait 3 définis et documentés, y compris la priorisation des ménages liés aux activités économiques des extraits 1 et 2 • Calendrier et démarche de sélection des groupes cibles, y compris les rôles et procédures avec la GIZ, harmonisés, en particulier avec le PEA et le ProSPS	4 mois après le début du contrat
Analyse socioéconomique des ménages participants achevée • Situations socioéconomiques initiales, sources de revenus, finances des ménages et structures décisionnelles des ménages sélectionnés analysées et documentées, en tenant compte de différents contextes, y compris les communautés d'accueil et les PDI	5 mois après le début du contrat
Concept méthodologique de mise en œuvre élaboré	6 mois après le début du contrat

• Concept méthodologique de mise en œuvre pour promouvoir la participation financière des femmes au niveau du ménage élaboré et documenté, en tenant compte des méthodes ÉdM et GALS • Mesures d'appui complémentaires pour l'application pratique des approches au niveau des ménages examinées, conçues et documentées, y compris des formes possibles de conseil, de qualification et d'appui matériel pour promouvoir la planification financière et la prise de décision conjointes au sein du ménage	
Plan d'opérations validé • Un plan d'opérations harmonisé avec la GIZ, le PEA, le ProSPS, le partenaire politique et le comité de pilotage, c.a.d. une planification annuelle des objectifs et de la mise en œuvre pour atteindre progressivement les indicateurs d'extrait 3.1 et 3.2 ainsi que les contributions à l'indicateur de l'objectif du module 3, est disponible et sert de base à la mise en œuvre du lot de prestations suivant	6 mois après le début du contrat

Lot de prestations 4 partie de l'extrait 3 : Mise en œuvre de dialogues au sein des ménages, de compétences financières et de la codécision financière

Ce lot de prestations couvre la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir la participation financière des femmes dans des ménages sélectionnés. Par le pilotage technique des organisations locales de la société civile mandatées, la partie contractante garantit la conduite de dialogues au sein des ménages et des mesures d'accompagnement, notamment ÉdM et GALS, et assume la partielle atteinte des indicateurs d'extrait 3.1 et 3.2 ainsi que les contributions en résultant à l'indicateur de l'objectif du module 3, conformément à la répartition définie précédemment avec le projet ProSPS.

La partie contractante assume en particulier les tâches suivantes :

- Pilotage et accompagnement technique des organisations locales de la société civile mandatées pour la mise en œuvre des mesures de promotion de la participation et codécision financière des femmes au niveau du ménage, conformément au concept méthodologique élaboré sous le lot de prestations 3 ;
- Conduite de dialogues structurés au sein des ménages avec des membres féminins et masculins sur les revenus, les dépenses, l'épargne, les investissements et les responsabilités économiques, en tenant compte des cadres socioéconomiques des ménages et du contexte culturel ;

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- Promotion de l'ouverture des membres masculins du ménage à des processus décisionnels partagés et à des formes coopératives de gestion du budget du ménage ;
- Renforcement des compétences financières au niveau du ménage en lien avec les activités économiques des femmes, en particulier celles soutenues au titre des extraits 1 et 2, y compris l'appui aux ménages pour l'introduction et l'utilisation d'instruments ou de méthodes financières simples et adaptés au contexte, p. ex. carnets de comptes, mécanismes d'épargne ou solutions analogiques ou numériques facilement accessibles ;
- Promotion des échanges entre ménages participants et, au-delà, au sein des structures villageoises et communales afin d'ancrer les bonnes pratiques en matière de compétences financières et de prise de décision partenariale, notamment par la qualification des époux des ménages participants comme coachs et multiplicateurs dans leurs villages et communes, ainsi que par des réunions de groupe modérées et des formats de réflexion communautaires ;
- Garantie d'une mise en œuvre transformatrice de genre, sensible au contexte et aux conflits, et de l'application du principe « Do-No-Harm », en particulier pour éviter la surcharge ou des effets aggravant les conflits au sein des ménages et des communautés locales ;
- Concertation régulière sur la mise en œuvre, les progrès réalisés et les défis identifiés avec la GIZ, le PEA et le ProSPS.

Jalons du lot de prestations 4	Délai de livraison
Mise en œuvre des formats de multiplicateurs et d'échanges Des multiplicateurs issus des ménages participants sont qualifiés et des formats d'échange et de réflexion sont conduits et documentés aux niveaux du ménage et de la commune	• 15 mois après le début du contrat : des multiplicateurs issus d'au moins 30 % des ménages atteints jusque-là sont activement et régulièrement impliqués dans des activités d'échange et de sensibilisation • 20 mois après le début du contrat : des multiplicateurs issus d'au moins 50 % des ménages atteints sont qualifiés et mobilisés pour la mise à l'échelle de l'intervention
Réalisation partielle de l'indicateur d'extrait 3.1	• 15 mois après le début du contrat : 800 membres masculins du ménage ayant confirmé être ouverts à une gestion commune du budget avec les membres féminins du ménage • À la fin du projet : 1 600 membres masculins du ménage avec au moins 5 points sur l'échelle ordinale ayant confirmé être ouverts à une gestion commune du budget avec les membres féminins du ménage
Réalisation partielle de l'indicateur d'extrait 3.2	• 15 mois après le début du contrat : 800 ménages dans lesquels un membre masculin et un membre féminin ont indiqué que leurs compétences financières ont évolué

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• À la fin du projet : 1 600 ménages dans lesquels un membre masculin et un membre féminin ont indiqué que leurs compétences financières ont évolué |
|--|---|

Les lots de prestation relatifs à l'extrait 3 seront mis en œuvre au travers de subventions avec des ONG locales devant être identifiées par la partie contractante. Le budget relatif aux subventions locales est repris au chapitre 5.7.

2.3. Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances

Dispositions générales :

La partie contractante s'engage à :

- Planifier et mettre en œuvre les mesures en garantissant la transparence, la traçabilité et l'intégrité des processus. Des procédures appropriées pour minimiser efficacement les risques de corruption, en particulier lors de la sélection des groupes cibles et des organisations partenaires, doivent être mises en place.
- Coordonner avec la GIZ la collaboration avec les partenaires d'exécution burkinabè pertinents ainsi qu'avec les structures et autorités étatiques et décentralisées compétentes aux niveaux national et infranational. Dans la mesure où cela est justifié techniquement et politiquement, et en tenant compte d'un mode opératoire à distance du gouvernement, ces acteurs doivent être dûment impliqués dans la planification, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi.
- Accompagner de près sur le plan technique les activités conjointes avec les organisations partenaires et garantir des règles claires concernant les rôles, les responsabilités et les processus décisionnels. Celles-ci doivent être coordonnées avec la GIZ.
- Soumettre à validation préalable par la GIZ toutes les décisions essentielles à la mise en œuvre des lots de travaux et à l'atteinte des extraits, les approches conceptuelles, ainsi que les ajustements de la démarche au cours de la durée du contrat.

Prescriptions concernant le déploiement d'expert·e·s :

La partie contractante assume la responsabilité de la sélection, de la préparation, de la formation continue et de la gestion des expert·e·s qu'il affecte aux tâches de conseil.

Prescriptions concernant les biens matériels et les coûts de fonctionnement :

La partie contractante fournit des biens matériels et de consommation et prend en charge les coûts de fonctionnement et de gestion afférents.

Prescriptions concernant la gestion des dépenses et des coûts :

La partie contractante contrôle les dépenses et les coûts, tient la comptabilité et procède à la facturation conformément aux exigences de la GIZ.

Prescriptions concernant le suivi et les rapports :

La partie contractante contribue activement au suivi axé sur les résultats du projet. Le suivi régulier doit au moins porter sur les sous-domaines suivants :

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- Mise en place et application d'une démarche structurée pour la collecte des indicateurs d'extrait mentionnés au chapitre 2.2 ainsi que des contributions aux indicateurs de l'objectif du module, en coordination avec la GIZ ;
- Définition et utilisation de procédures, responsabilités, sources de données et rythmes de collecte appropriés pour la collecte des données relevant de la responsabilité de la partie contractante ;
- Obtention de toutes les autorisations et validations nécessaires aux collectes de données auprès des instances nationales compétentes, en tenant compte des prescriptions et procédures administratives en vigueur ;
- Collecte, traitement et documentation systématiques, exhaustifs et traçables des données de suivi relatives aux extraits, indicateurs et jalons relevant de la responsabilité de la partie contractante ;
- Saisie et analyse du degré de mise en œuvre des activités convenues ;
- Documentation de l'état d'atteinte des objectifs, indicateurs et jalons, y compris des contributions aux indicateurs de l'objectif du module ;
- Observation et qualification qualitative des effets intervenus dans l'environnement du domaine de responsabilité de la partie contractante ainsi que des évolutions pertinentes au-delà, dans le contexte du projet ;
- Collecte et analyse systématiques des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'atteinte des objectifs ;
- Mise à disposition régulière de données de suivi cohérentes conformément au cycle de suivi et de rapportage convenu avec la GIZ ;
- Analyse de l'avancement de la mise en œuvre ainsi qu'identification des écarts, des risques et des besoins d'ajustement sur la base des données collectées ;
- Utilisation des résultats de suivi et d'analyse pour le pilotage continu de la mise en œuvre et pour la définition d'ajustements de la prestation en coordination avec la GIZ, y compris une éventuelle actualisation du plan d'opérations ;
- Participation aux processus conjoints de réflexion et d'apprentissage avec la GIZ ainsi que structuration des principales leçons tirées de la mise en œuvre ;
- Mise à disposition de données de suivi à jour et robustes pour les rapports et demandes de la GIZ vis-à-vis du client principal, conformément aux délais fixés par la GIZ ;
- Participation au rapportage à l'égard du maître d'ouvrage politique ainsi que prise en compte des exigences de suivi et de rapportage découlant du document de projet élaboré côté burkinabè dans le cadre de la procédure PRODOC. La partie contractante veille à ce que les contributions correspondantes soient fournies en temps utile et sous une forme adéquate, en tenant compte du fait que les exigences du maître d'ouvrage politique peuvent être en partie de court terme et variables ;
- Garantie de la disponibilité des données et contribution aux indicateurs standard et spécifiques (en particulier les indicateurs standard du BMZ) conformément aux prescriptions de la GIZ.

En outre, la partie contractante est responsable du suivi ainsi que du rapportage concernant l'indicateur standard du BMZ suivant : **Nombre d'entreprises ayant été soutenues pour améliorer leur compétitivité.**

Pour le suivi et le rapportage des indicateurs standards du BMZ suivants, la partie contractante contribue en étroite concertation avec la GIZ :

- Nombre de réfugié·e·s, de PDI, de personnes rapatriées et d'habitant·e·s des communautés d'accueil ayant été soutenu·e·s
- Nombre de personnes dont le revenu a augmenté

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- Nombre d'entreprises ayant participé à des mesures de formation professionnelle ou à des services du marché du travail

La partie contractante rend compte à la GIZ selon les modalités suivantes :

Au lieu de fournir ses rapports dans la langue prévue dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la GIZ (Conditions générales), c'est-à-dire en allemand, la partie contractante fournit les rapports suivants en langue française :

- Notes mensuelles : sur les principaux résultats de suivi et d'analyse, les besoins d'ajustement identifiés, ainsi que les décisions de pilotage en découlant, y compris, le cas échéant, les ajustements requis du plan d'opérations, maximum 2 pages, prévu à chaque fin de mois.
- Rapports intermédiaires : sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet à chaque fin de trimestre, maximum 15 pages en plus des annexes.
- Rapport final : à la fin du contrat, maximum 30 pages

Les rapports intermédiaires et le rapport final doivent livrer des informations sur la réalisation des objectifs dans les sous-domaines du suivi définis ci-dessus, y compris la mise à disposition des contenus et données correspondants, même en cas de demandes à court terme ou variables.

Il convient en outre d'établir des contributions aux rapports destinés au commettant et au client de la GIZ :

- Rapports mensuels : Contributions aux rapports relatifs à l'état d'avancement du projet destinés au MFS.
- Rapports annuels : Contributions au rapport annuel de progression du projet à l'attention du MFS et du BMZ.
- Sur besoin : Contributions aux rapports destinés au client de la GIZ et au comité de pilotage, y compris la prise en compte des prescriptions issues du PRODOC, ainsi que à l'occasion et en cas de demandes ou de besoins d'information particuliers.

Prescriptions concernant la contribution de la partie contractante à l'apprentissage, aux connaissances et à l'innovation au niveau de l'entreprise :

La partie contractante fournit, à la demande de la GIZ, des contributions techniques et des matériels pour les échanges techniques, la communication interne et externe des connaissances ainsi que la visibilité des résultats. Cela comprend notamment, sans s'y limiter, la préparation de produits techniques, de résultats de suivi et de leçons apprises, p. ex. sous forme de briefings, états des lieux, courtes analyses, recommandations techniques, fiches d'information, présentations, contributions à des conférences ou ateliers spécialisés, contributions aux communautés de pratique, blocs de texte pour des publications ainsi que des contenus pour des formats de communication ou de formation en ligne et numériques.

Cela comprend en plus :

- Mise à disposition de nouveaux concepts de mise en œuvre pour la gestion budgétaire conjointe, avec les méthodologies correspondantes, les formats de formation et les curricula.
- Appui à la réalisation d'une évaluation du projet mettant l'accent sur la manière de garantir une gestion adéquate des connaissances.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- En cas de besoin : Débriefing (virtuel) avec l'entité demandeuse GIZ Burkina Faso, le Département Afrique et d'autres unités organisationnelles intéressées) ainsi que le centre de compétence concerné KC 4B40 du pôle d'expertise de la GIZ à la fin du contrat et envoi groupé au centre de compétence des matériels mis au point ainsi que des rapports intermédiaires et finals.
- En cas de besoin : Encadrement des assistant·e·s de projet ou des stagiaires qui, dans le cadre du programme de promotion des jeunes professionnels de la GIZ - financé à part - travaillent au sein du projet pour se former et accomplissent des tâches particulières pour le projet.

Prescriptions concernant le soutien technique (« backstopping ») :

La partie contractante assure un soutien technique (« backstopping ») adéquat. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel conformément aux Conditions générales dans leur version applicable au présent contrat :

- Responsabilité de la partie contractante pour ses collaborateur·rice·s ;
- Garantie de la circulation des informations entre la GIZ et les collaborateur·rice·s de la partie contractante ;
- Pilotage technique et conceptuel de la contribution aux activités d'étude et de conseil selon une démarche axée sur les processus ;
- Pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- Contrôle des prestations ;
- Gestion administrative du projet ;
- Etablissement de rapports ;
- Appui technique apporté au personnel de la partie contractante sur place par les collaborateur·rice·s de la partie contractante ;
- Partage de l'expérience de la partie contractante avec l'équipe de la GIZ et valorisation sur place.

2.4. Protection des données et sécurité de l'information

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales (point 1.11, Protection des données) s'appliquent.

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par le contractant, telles que (mais sans s'y limiter) les photographies et vidéos. Dans de tels cas, le contractant agira en tant qu'un responsable indépendant du traitement et doit SEUL se conformer à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits de la personne concernée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les règles de transfert de données du RGPD doivent être prises en compte chaque fois que des données à caractère personnel quittent l'UE pour un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Lorsque le contractant exécute les instructions d'un partenaire de de la GIZ concernant un tel traitement, le partenaire est le responsable du traitement des données, et le traitement des données est effectué conformément aux instructions du partenaire ainsi qu'aux lois et normes auxquelles il est soumis.

Lorsque le contractant n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) pourraient être utiles.

2.5. Autres prescriptions

Mesures relatives aux sauvegardes et genre ayant un lien concret avec la prestation :

Dans le souci de promouvoir l'égalité des genres et/ou d'éviter ou d'atténuer de possibles résultats négatifs non intentionnels dans son domaine d'action, la partie contractante doit mettre en œuvre les principales mesures suivantes :

Égalité hommes-femmes (genre) :

La partie contractante garantit l'accès non discriminatoire des femmes à toutes les prestations d'appui, y compris une sélection et une communication transparentes, ainsi qu'une prise en compte adéquate des groupes particulièrement défavorisés, en particulier les femmes des communautés d'accueil et les PDI, ainsi que les femmes en situation de handicap. La partie contractante conçoit les offres de qualification et d'appui de manière compatible avec les réalités quotidiennes des femmes, notamment par une planification et des formats adaptés aux besoins, afin d'assurer la participation et le maintien dans la durée. La partie contractante lutte contre l'augmentation des risques de violences fondées sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement, d'abus de pouvoir, de clientélisme et de corruption dans son domaine d'intervention, au moyen de règles de conduite contraignantes, de sensibilisation et de mécanismes appropriés de retour d'information et de plainte, y compris des options de signalement confidentielles. La partie contractante tient compte des effets négatifs potentiels sur les dynamiques intrafamiliales et les marges de décision des femmes, ainsi que des effets négatifs au sein des communautés locales, et met en œuvre des approches appropriées d'implication des groupes cibles et des personnes de référence concernées dans l'entourage, afin d'accroître l'acceptation et d'éviter les conflits.

Environnement et protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique :

La partie contractante évite, dans son propre domaine d'intervention, les charges environnementales inutiles liées à la prestation des services et tient compte de démarches économes en ressources lors de la planification et de la mise en œuvre des mesures. Elle prend en considération les conditions climatiques et saisonnières lors de l'opérationnalisation, notamment en ce qui concerne la planification temporelle et la logistique, afin de réduire les risques de mise en œuvre et de garantir la participation des groupes cibles.

Conflits et sensibilité au contexte :

La partie contractante conçoit les activités dans le contexte fragile de la zone d'intervention de manière à éviter les effets négatifs et à produire, au-delà, un effet stabilisateur, en tenant compte du principe « Do-No-Harm » ainsi que d'approches sensibles au contexte et aux conflits, qui doivent également être reflétées dans le suivi des processus et des résultats. La partie contractante met en œuvre les prestations de manière sensible au conflit et au contexte et aligne la sélection, la communication et l'appui de façon à éviter ou minimiser les tensions involontaires entre les groupes, en particulier entre les communautés d'accueil et les PDI. La

Numéro d'appel d'offres : 10027986

partie contractante promeut, dans la mesure où cela est pertinent pour son domaine d'intervention, des formats de dialogue appropriés afin de renforcer la cohésion sociale et de prévenir les tensions sociales, notamment en lien avec des désavantages socio-économiques structurels. La partie contractante met en œuvre des mesures appropriées de transparence et de communication afin d'éviter les risques de réputation, la perte de confiance et les malentendus dans le contexte, y compris une gestion professionnelle des incidents dans le respect de la confidentialité.

Droits humains :

La partie contractante veille à ce que la participation à toutes les mesures soit volontaire et qu'aucune pratique discriminatoire ou exclusive ne soit appliquée dans son domaine d'intervention. Elle respecte les principes fondamentaux de protection et met en œuvre, dans le cadre des prestations, les normes pertinentes de la GIZ, y compris les exigences « Do-No-Harm » et de conformité. La partie contractante tient compte des besoins spécifiques de protection des groupes vulnérables, notamment en lien avec la violence, l'exploitation, la stigmatisation et l'absence de protection sociale, et prend des dispositions appropriées dans le cadre de la prestation des services.

Mesures de sécurité :

La partie contractante respecte les directives de sécurité en vigueur de la GIZ ainsi que celles de l'ambassade d'Allemagne à Ouagadougou et met en œuvre les prescriptions de sécurité pertinentes pour son domaine d'intervention. Dans des contextes caractérisés par une fragilité accrue et des risques sécuritaires, comme c'est le cas au Burkina Faso, les prescriptions pertinentes sont coordonnées avec l'unité de gestion des risques (RMU) local de la GIZ, dans la mesure où elles concernent la partie contractante. La partie contractante veille à ce que le personnel qu'elle déploie soit instruit des directives de sécurité, des règles de conduite et des voies de signalement, et qu'il respecte ces directives dans le cadre de la prestation des services.

La GIZ a le devoir de se coordonner en matière de sécurité avec la partie contractante, mais n'a pas l'obligation – ni le mandat – de gérer sa sécurité. Toutefois :

- La direction de la GIZ veille à ce que la partie contractante reçoive les mêmes informations sécuritaires que celles partagées avec les collaborateur·rice·s de la GIZ. À cette fin, elle sera intégrée à la liste de diffusion du RMU.
- Le RMU organise des briefings de sécurité pour les collaborateur·rice·s et les visiteur·euse·s international·e·s de la partie contractante.
- Le RMU informe la partie contractante en cas de changement dans la stratégie de gestion des risques sécuritaires, notamment en ce qui concerne la sécurité des déplacements des collaborateur·rice·s nationaux·ales et internationaux·ales.

Toute mission doit être annoncée à la direction et au RMU et attendre leur approbation avant tout déplacement. Toute personne en déplacement doit se conformer aux consignes du RMU, incluant :

- Lecture obligatoire des consignes de sécurité ;
- Briefing de sécurité obligatoire pour tout séjour de deux semaines ou plus ;
- Choix de l'hébergement parmi la liste approuvée ;
- Remplir et envoyer la fiche de crise avant le départ ;
- Prendre connaissance de la carte d'urgence et la porter sur soi ;
- Enregistrement dans le système de messagerie et de notification d'urgence et participation au décompte du personnel ;
- Enregistrement auprès de sa propre ambassade.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Une composition équilibrée du personnel de la partie contractante en termes de genre et d'âge est souhaitée.

3. Conception technique et méthodologique

Dans ce chapitre, le soumissionnaire doit réfléchir aux objectifs et aux tâches du présent appel d'offres, décrire le système partenaire et ses processus dans son domaine d'attributions et exposer la conception technique et méthodologique adoptée pour mettre en œuvre les tâches énumérées au chapitre 2 et pour atteindre les objectifs fixés. Il doit, en outre, présenter la conception de sa gestion du projet.

3.1. Interprétation de l'objectif (point 1.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe. Il ne suffit pas, à cet effet, de reprendre les objectifs formulés au chapitre 2 des TdR, mais plutôt de décrire et d'interpréter les changements que l'objet de l'appel d'offres doit permettre d'atteindre directement dans le système partenaire, et de présenter les résultats positifs qui en découlent pour lui (**point 1.1.1 du schéma d'évaluation**).

Le soumissionnaire doit en outre analyser sa mission de manière critique (**point 1.1.2 du schéma d'évaluation**) en

- donnant son appréciation sur l'adéquation du concept de mise en place du personnel (s'il est fourni) par rapport à la mise en œuvre des tâches prévues ;
- fournissant une évaluation des hypothèses de résultats sous-tendant la réalisation des objectifs ainsi que des risques éventuels liés à la mise en œuvre ;
- évaluant la conception technique

3.2. Processus et acteurs dans le système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Les processus décrivent des modes opératoires ou ensembles de tâches nécessaires à la fourniture de certaines prestations dans un secteur, dans le système de coopération ou dans le système partenaire. La définition de ces modes opératoires et ensembles de tâches et leur mise en œuvre conformément aux règles sont de la responsabilité d'acteurs définis. Ces acteurs sont le plus souvent des institutions (p. ex. des ministères, des municipalités, des associations et des chambres, des organisations non gouvernementales, des entreprises d'un secteur ou des entreprises individuelles, des universités, des banques), mais peuvent également être des personnes physiques (p. ex. une personne ayant un pouvoir de décision élevé).

3.2.1. Processus dans le système partenaire (point 1.2.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit, en se basant le cas échéant sur des documents de projet existants (cf. annexes), décrire les processus qui sont à l'œuvre dans le secteur ou le système partenaire et qui sont importants pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres.

Cela comprend en particulier les processus 1) pertinents pour la collaboration entre acteurs étatiques (au niveau provincial), privés et de la société civile et 2) ayant une influence sur la portée, la qualité et la rapidité de l'atteinte des objectifs. Le soumissionnaire peut, le cas échéant, se référer à des analyses et documents existants.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

3.2.2. Acteurs pertinents (point 1.2.2 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs (partenaires et autres) pertinents pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres sous la forme d'une carte des acteurs. Dans la mesure du possible, les acteurs doivent y être nommés. Les mandats ainsi que les forces, les faiblesses et les intérêts des acteurs en ce qui concerne les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres doivent en outre être présentés de manière succincte.

L'accent est mis sur les acteurs effectivement déterminants pour la mise en œuvre.

3.2.3. Interaction, dépendances et relations de coopération (point 1.2.3 du schéma d'évaluation)

En outre, le soumissionnaire doit décrire l'interaction entre les acteurs susmentionné·e·s.

Cela comprend en particulier :

- les formes de collaboration le long des processus décrits ;
- les dépendances existantes ou potentielles ;
- les lignes de conflit ou divergences d'intérêts pertinentes ainsi que leurs effets possibles sur la mise en œuvre ;
- les formats de dialogue et de concertation existants ou prévus.

3.3. Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation)

La stratégie de mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres est l'élément central du concept technique et méthodologique. Le soumissionnaire expose comment il aligne stratégiquement les prestations décrites au chapitre 2 afin d'atteindre les extrants prescrits de manière efficace, efficiente et dans le délai prévu.

- Approche adoptée en vue de la réalisation des objectifs cités au chapitre 2.2 des présents TdR ;
- Etablissement de coopérations avec les acteurs pertinents ;
- Angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle ;
- Prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale (égalité de genre y compris) ;
- Prise en compte appropriée d'autres exigences.

Il n'est pas attendu une simple répétition du contenu des prestations, mais une présentation argumentée et contextualisée de la manière dont l'atteinte des objectifs peut être rendue réaliste au regard des conditions-cadres. Aucune activité ne doit être mentionnée, uniquement des lignes d'action générales.

3.3.1 Approche stratégique pour atteindre les objectifs énoncés dans les TdR (point 1.3.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour atteindre les jalons et réaliser les objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe (cf. chapitre 2).

Il convient notamment de présenter :

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- quelles lignes directrices stratégiques globales façonnent l'approche du soumissionnaire ;
- comment l'atteinte des objectifs est rendue réaliste au regard des exigences temporelles, des cibles prévues et des ressources disponibles ;
- quels sont les critères de sélection des bénéficiaires ;
- comment les différents groupes de bénéficiaires seront soutenus de manière adaptée à leurs besoins respectifs (ex : coopératives) ;
- dans quelle mesure le soumissionnaire s'appuie sur des approches, structures et instruments déjà existants pour obtenir des résultats rapides, reproductibles et à large portée ;
- comment les prestations de la partie contractante sont intégrées dans l'environnement existant du projet et des partenaires, y compris la coordination nécessaire avec les projets connexes, en particulier le projet ProSPS ;
- selon quels critères de fond et avec quelle démarche méthodologique les femmes à accompagner sont sélectionnées ;
- comment les effets négatifs non intentionnels potentiels des mesures sur les femmes, les hommes et les dynamiques intrafamiliales sont identifiés et traités.

Seront également évaluées la plausibilité, la cohérence et la faisabilité de l'approche stratégique.

3.3.2 Établissement de coopérations avec les acteurs pertinents (point 1.3.2 du schéma d'évaluation)

n/a

3.3.3. Angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle (point 1.3.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit indiquer si, au-delà des mesures citées au chapitre 2, il existe des angles d'approche particulièrement prometteurs en termes d'effets de levier (obtenus, p. ex., grâce à des mesures ciblées dans le domaine de la « gestion des connaissances »), et les décrire. Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter des mesures visant à promouvoir la mise à l'échelle tant horizontale que verticale, et les expliciter. Il convient en particulier de soumettre des propositions sur la manière dont des innovations développées dans le cadre de la mise en œuvre peuvent être diffusées au-delà de la sphère d'influence du projet.

Seront évaluées le nombre et la qualité des leviers identifiés ainsi que le réalisme des considérations relatives au scaling-up.

3.3.4 Prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale (point 1.3.4 du schéma d'évaluation)

Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique

Dans son offre, le soumissionnaire doit exposer comment il peut éviter les effets négatifs sur l'environnement et le climat dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à améliorer la situation environnementale et climatique par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Il convient notamment de présenter :

- comment les risques potentiels liés à l'environnement et au climat des mesures prévues sont identifiés précocement et traités de manière appropriée ;

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- comment les exigences pertinentes en matière d'utilisation rationnelle des ressources, de compatibilité environnementale et de sensibilité climatique sont intégrées dans la mise en œuvre opérationnelle.

Conflits et sensibilité au contexte

Dans son offre, le soumissionnaire doit décrire comment il planifie ses activités dans un contexte de conflits ou de violence et quelles mesures spécifiques il entend prendre pour garantir une mise en œuvre sensible aux conflits et au contexte (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Il convient notamment de présenter :

- quels conflits et risques pertinents pourraient survenir lors de la mise en œuvre ;
- comment les dynamiques pertinentes de conflit et de risque dans le domaine de responsabilité de la partie contractante sont identifiées précocement et prises en compte ;
- comment l'approche est conçue de manière à ne pas exacerber les tensions existantes et à éviter les effets négatifs non intentionnels.

Droits humains

Dans son offre, le soumissionnaire doit indiquer dans les grandes lignes comment il peut éviter les effets négatifs sur la situation en matière de droits humains dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à renforcer le respect des droits humains par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Il convient notamment de présenter :

- comment les risques potentiels en matière de droits humains dans le domaine de responsabilité de la partie contractante sont identifiés et pris en compte ;
- comment des mesures appropriées de protection, de sensibilisation et de prévention sont mises en œuvre, en particulier en ce qui concerne les abus de pouvoir, la discrimination ainsi que l'exploitation et le harcèlement sexuels ;
- quelles exigences en matière de droits humains doivent être prises en considération, en particulier pour les PDI.

Exigence « Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique »	2 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Conflits et sensibilité au contexte »	5 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Droits humains »	3 points sur un total de 10 points possibles

3.4. Gestion du projet (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Dans cette section, le soumissionnaire présente le plan d'opérations qu'il prévoit d'appliquer pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres, décrit la méthode employée pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet et les partenaires du projet et explicite sa méthodologie de suivi.

3.4.1 Plan d'opérations (point 1.4.1 du schéma d'évaluation)

-sans objet-

Numéro d'appel d'offres : 10027986

3.4.2 Coordination avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations (point 1.4.2 du schéma d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations.

Il convient de présenter en particulier :

- comment sont structurés les processus de concertation et de décision entre la partie contractante et la GIZ ;
- comment une collaboration étroite, continue et orientée vers les objectifs est assurée au cours du projet ;
- comment les interfaces avec les projets connexes, en particulier ProSPS et PEA, sont coordonnées ;
- comment les écarts, besoins d'adaptation ou conflits d'objectifs au cours du projet sont gérés.

La présentation doit montrer comment la coordination est utilisée comme un instrument actif de pilotage afin de garantir une mise en œuvre cohérente des prestations.

3.4.3 Pilotage et/ou coordination des mesures avec les partenaires d'exécution concernés (point 1.4.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit désigner les partenaires d'exécution importants pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter et expliquer l'approche qu'il entend appliquer pour piloter ou coordonner avec eux les mesures prévues.

Pour la mise en œuvre du projet, la collaboration avec certains acteurs institutionnels est prévue. Il s'agit en particulier de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) ainsi que des services déconcentrés du Ministère de la Famille et de la Solidarité (MFS), du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE) à Djôro et, en étroite concertation avec la GIZ, le cas échéant également à Ouagadougou. En outre, si cela est pertinent sur le plan technique, une collaboration avec la Chambre de commerce burkinabè ou sa représentation régionale peut être envisagée. Pour la réalisation des enquêtes et l'utilisation des données correspondantes, une concertation avec l'institut national de la statistique est également nécessaire, notamment en ce qui concerne la délivrance des autorisations requises.

Le soumissionnaire décrit comment il organise, coordonne et pilote la collaboration avec ces partenaires prédéfinis. Parallèlement, il peut exposer dans quelle mesure l'intégration d'autres acteurs appropriés peut contribuer à une mise en œuvre efficace des prestations.

Il convient de présenter en particulier :

- comment les rôles, responsabilités et interfaces entre la partie contractante et les partenaires de mise en œuvre sont clairement définis ;
- comment la qualité technique de la mise en œuvre ainsi que le respect des prescriptions du chapitre 2 sont assurés ;
- comment sont structurés les processus de concertation et de pilotage ;
- comment les exigences de sauvegarde et de conformité dans le domaine de responsabilité de la partie contractante sont mises en œuvre et contrôlées, y compris chez les partenaires de mise en œuvre.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

3.4.4 Suivi (point 1.4.4 du schéma d'évaluation)

En s'appuyant sur les prescriptions énoncées au chapitre 2, le soumissionnaire doit décrire dans son offre comment il recense et documente régulièrement l'état d'avancement des tâches, la réalisation des objectifs, les résultats obtenus ainsi que les risques dans son domaine d'activité.

Il convient de présenter en particulier :

- comment le suivi, l'apprentissage et le rapportage sont conçus de manière à ce que les progrès le long des jalons soient systématiquement saisis et utilisés pour le pilotage en continu ;
- comment les informations pertinentes sur l'avancement de la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs sont collectées et consolidées ;
- comment la qualité, la traçabilité et la cohérence des données de suivi sont assurées.

La présentation doit montrer que le suivi n'est pas compris exclusivement comme un instrument de rapportage, mais comme une composante intégrale du pilotage du projet et de l'apprentissage.

3.5. Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire explique, et démontre dans toute la mesure du possible, de quelle manière les considérations de durabilité seront intégrées dans le choix et la fourniture des équipements destinés à soutenir les MPME, les coopératives et les entrepreneures individuelles visés au point 5.4.

4. Personnel

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes (« expert·e·s ») mentionnés dans ce chapitre et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les CV correspondants. **Les exigences relatives au format et au contenu des CV sont décrites au chapitre 6.** Lors de la composition de l'équipe, la partie contractante doit veiller à une répartition équilibrée des expert·e·s en termes de genre, d'âge, etc.

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le maximum de points dans le cadre de l'évaluation technique. Par « un an d'expérience professionnelle », il faut comprendre un total cumulé de 12 mois d'expert·e à au moins 18 JE par mois, sauf si une définition différente est donnée pour certaines qualifications.

Pour chaque expert à court terme, le soumissionnaire doit indiquer la période d'intervention prévue (par exemple de mai à septembre) ainsi que le nombre exact de jours de prestation prévus pour cette période (par exemple 15 jours).

À défaut de ces informations sur le nombre de jours d'intervention par mission, l'expérience ou la mobilisation de l'expert concerné ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation de l'offre, ce qui pourra entraîner une réduction du nombre de points obtenus. Toutefois, l'absence de ces informations n'entraînera pas l'exclusion de l'offre.

Expert·e 1 : Direction de l'équipe avec une expertise nationale basée à Gaoua (point 2.1 du schéma d'évaluation)

Cet·te expert·e sera **basé·e à Gaoua**, région de Djôrô.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Ce poste est celui d'un·e **expert·e clé**.

Tâches de l'expert·e 1 :

- Responsabilité globale des lots de prestations de conseil fournies par la partie contractante ;
- Pilotage thématique, organisationnel et administratif des lots de travail ;
- Garantie de la cohérence et de la complémentarité des prestations de la partie contractante avec d'autres prestations du projet au niveau local et national ;
- Pilotage technique et accompagnement de la collaboration avec les partenaires locaux de mise en œuvre, y compris pilotage et assurance qualité des contributions des ONG externes dans le cadre des extrants relevant de la responsabilité de la partie contractante
- Pilotage technique et assurance qualité des mesures de développement des capacités des partenaires locaux et des groupes cibles, conformément à la conception technico-méthodologique du projet
- Responsabilité de la prise en compte de thématiques transversales, en particulier l'égalité de genre, la sensibilité au contexte et aux conflits (y compris la situation de déplacement interne), la protection du climat et de l'environnement ainsi que les droits humains
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s ;
- Garantie du suivi des résultats et pilotage stratégique du suivi des effets des prestations de la partie contractante et garantie de la qualité, de la cohérence et du respect des délais des rapports à la GIZ
- Responsabilité du contrôle de l'emploi des fonds et de la planification financière en concertation avec le·la responsable du marché de la GIZ
- Appui au·à la responsable du marché pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, les évaluations et la préparation d'une phase consécutive.

Qualifications de l'expert·e 1 :

Formation (point 2.1.1 du schéma d'évaluation) :	Master ou équivalent (M.Sc., M.A., Diplôme) en sciences sociales, études de genre, sciences économiques, économie du développement, économie agricole, sciences politiques ou domaines comparables
Connaissances linguistiques (point 2.1.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances linguistiques selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) de niveau : • C1 en français (5/10 points) • C1 en une langue locale de la région de Djôrô (Dioula) (5/10 points)
Expérience professionnelle générale (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans la promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural et péri-urbain
Expérience professionnelle spécifique (point 2.1.4 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines suivants :

Numéro d'appel d'offres : 10027986

	- Promotion de l'égalité de genre dans le contexte du développement socio-économique des femmes (8/10 points), et - A2F pour coopératives et entrepreneur·euse·s (2/10 points)
Expérience de direction / de management (point 2.1.5 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience de direction dans des projets, des entreprises ou d'autres organisations comme cadre de direction : - exerçant des fonctions disciplinaires pour 5 personnes (5/10 points), et - assumant la responsabilité d'un budget d'un volume financier annuel de 1 million d'euros (5/10 points)
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.1.6 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.1.7 du schéma d'évaluation) :	6 ans d'expérience professionnelle en Afrique subsaharienne (4/10 points) , dont 3 en Afrique de l'Ouest (6/10 points) selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES)
Expérience de la coopération au développement (point 2.1.8 du schéma d'évaluation) :	6 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.1.9 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience dans l'accompagnement des coopératives (7/10 points), et 2 ans d'expérience dans des contextes marqués par le déplacement interne (3/10 points)

Expert·e 2 : Expertise nationale pour la promotion axée sur le marché des coopératives et des entrepreneures individuelles basé.e à Gaoua (point 2.2 du schéma d'évaluation)

Cet expert·e sera **basé·e à Gaoua**, région de Djôrô.

Tâches de l'expert·e 2 :

- Responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle dans la région de Djôrô, avec un accent sur l'extrant 1 conformément au chapitre 2 des TdR ;
- Accompagnement technique et pilotage des mesures visant à renforcer la compétitivité des entrepreneures et des coopératives, y compris la mise en œuvre de mesures de développement des capacités ainsi que la promotion de l'accès aux marchés et aux services financiers ;
- Application et mise en œuvre opérationnelle des instruments et approches prévus par le projet, ainsi que des approches complémentaires axées sur le marché, y compris des approches de marketing ;
- Appui à la direction d'équipe pour le pilotage technique et l'assurance qualité de la collaboration avec l'ONG locale dans le cadre de l'extrant 3, notamment via la

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- concertation technique, le retour d'information sur l'avancement de la mise en œuvre et l'identification des besoins d'adaptation ;
- Collaboration étroite avec les partenaires locaux de mise en œuvre (particulièrement la MEBF), les acteurs publics, les associations et les organisations de la société civile pour garantir une mise en œuvre cohérente et adaptée au contexte des mesures ;
 - Accompagnement technique continu de la mise en œuvre au niveau local et retour d'expérience sur les enseignements, défis et leçons apprises à la direction d'équipe ;
 - Contribution à la mise en œuvre des exigences de suivi du projet, notamment par des apports à la collecte de données, la vérification de plausibilité des données de suivi et le soutien à l'interprétation des résultats ;
 - Appui à la direction d'équipe pour la préparation de rapports, de contributions techniques, de présentations et d'autres supports liés au projet conformément au chapitre 2.3 des TdR ;
 - Garantie de la prise en compte des thématiques transversales, en particulier l'égalité de genre, la sensibilité au contexte et aux conflits (y compris la situation de déplacement interne), la protection du climat et de l'environnement ainsi que les droits humains ;
 - Entretien de contacts de travail réguliers avec les acteurs locaux pertinents et appui à la direction d'équipe pour la concertation avec la GIZ au niveau régional.

Qualifications de l'expert-e 2 :

Formation (point 2.2.1 du schéma d'évaluation) :	Master ou équivalent (M.Sc., M.A., Diplôme) en sciences sociales, études de genre, sciences économiques, économie du développement, économie agricole, sciences politiques ou domaines comparables
Connaissances linguistiques (point 2.2.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances linguistiques selon le CECRL de niveau : • C2 en français (5/10 points) et • C1 en une langue locale de la région de Djôrô (dioula, dagara) (5/10 points)
Expérience professionnelle générale (point 2.2.3 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience professionnelle dans la planification, le pilotage ou la mise en œuvre de projets favorisant le développement du secteur privé ou de l'économie
Expérience professionnelle spécifique (point 2.2.4 du schéma d'évaluation) :	• 6 ans d'expérience professionnelle dans la promotion de l'égalité de genre dans le contexte du développement socio-économique des femmes (5/10 points), et • 4 ans d'expérience dans la conception et la mise en œuvre de mesures visant au développement et à la gestion des entreprises (MPME) ou au marketing des entreprises (5/10 points).
Expérience de direction / de management (point 2.2.5 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région	- sans objet -

d'intervention (point 2.2.6 du schéma d'évaluation) :	
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.2.7 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest (selon le DAES) (5/10 points) , dont 4 ans au Burkina Faso (5/10 points)
Expérience de la coopération au développement (point 2.2.8 du schéma d'évaluation) :	6 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.2.9 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience chacun avec : • l'instrument SME-Loop pour la promotion entrepreneuriale des MPME (5/10 points), et • des instruments et méthodes pour la codécision financière des femmes au sein de ménages (5/10 points)

Expert-e 3 : Expertise nationale en suivi-évaluation et en communication basé-e à Gaoua (point 2.4 du schéma d'évaluation)

Cet expert-e sera **basé-e à Gaoua**, région de Djôrô.

Tâches de l'expert-e 3 :

- Mise en œuvre opérationnelle et accompagnement technique des tâches de suivi et d'évaluation de la partie contractante conformément au chapitre 2 des TdR, y compris l'appui à l'opérationnalisation des indicateurs, des logiques d'impact et des outils de collecte de données ;
- Coordination des activités de suivi-évaluation de la partie contractante avec le suivi des effets du projet global ainsi qu'avec ProSPS et PEA, en particulier en ce qui concerne les indicateurs, les approches de collecte de données et les formats de rapportage, en étroite collaboration avec la direction d'équipe et la GIZ ;
- Planification, coordination et réalisation de la collecte de données au niveau des extrants et des résultats, en étroite concertation avec la direction d'équipe, les expert-e-s 2 et 3 et les partenaires de mise en œuvre ;
- Vérification de plausibilité, préparation et analyse des données de suivi, ainsi que restitution structurée des résultats à la direction d'équipe ;
- Appui technique à la direction d'équipe pour le développement et l'application d'approches de suivi axé sur les effets, en tenant compte de la sensibilité au genre, au contexte et aux conflits ainsi qu'aux situations de déplacement interne ;
- Appui technique pour la documentation et la préparation, adaptée aux publics cibles, de résultats de mise en œuvre et d'exemples de réussite sélectionnés, en vue d'une utilisation via les canaux de communication existants des MPME, des coopératives et des structures locales partenaires concernées, en concertation avec la direction d'équipe et la GIZ ;
- Appui aux partenaires de mise en œuvre pour la préparation structurée des résultats et des enseignements tirés, à utiliser dans leurs propres formats locaux d'échange et de communication ;
- Préparation et contribution technique à l'élaboration de rapports, d'aperçus de suivi et d'avancement, de présentations d'effets, de présentations et d'autres synthèses de

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- résultats liées au projet conformément au chapitre 2.3 des TdR, notamment pour une utilisation par la direction d'équipe et la GIZ ;
- Garantie d'une présentation cohérente, adaptée aux publics cibles et sensible au contexte des mesures, résultats et effets du projet, en tenant compte des aspects genre, conflit et Do-No-Harm ;
 - Collaboration étroite avec l'ONG locale dans le cadre de l'extrant 3 ainsi qu'avec d'autres partenaires de mise en œuvre, et coordination avec le projet ProSPS afin d'assurer une collecte et une présentation cohérentes des résultats, notamment dans des contextes sensibles ;
 - Entretien des contacts de travail avec les acteurs locaux pertinents dans le domaine du suivi et de l'évaluation ainsi qu'avec les structures partenaires en vue de l'utilisation des canaux locaux de communication existants.

Qualifications de l'expert.e 3 :

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	Licence ou niveau équivalent B.Sc., B.A., Licence professionnelle, etc.) en sciences économiques, études du développement, sciences sociales, statistiques
Connaissances linguistiques (point 2.3.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances linguistiques selon le CECRL de niveau : • C2 en français (5/10 points) et • C1 en une langue locale de la région de Djôro (dioula, dagara) (5/10 points)
Expérience professionnelle générale (point 2.3.3 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans le suivi et l'évaluation de projets de coopération internationale au développement
Expérience professionnelle spécifique (point 2.3.4 du schéma d'évaluation) :	4 ans d'expérience professionnelle chacun en : • Outils de collecte de données (5/10 points), et • Élaboration et opérationnalisation de modèles d'impact (5/10 points)
Expérience de direction / de management (point 2.3.5 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.3.6 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.3.7 du schéma d'évaluation) :	4 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest (selon le DAES) (5/10 points) , dont 2 ans au Burkina Faso (5/10 points)
Expérience de la coopération au développement (point 2.3.8 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Divers (point 2.3.9 du schéma d'évaluation) :	Prise en compte de la sensibilité au genre, aux conflits et au contexte, y compris le travail dans des contextes

Numéro d'appel d'offres : 10027986

	sensibles et/ou de déplacement interne, dans les tâches de suivi, d'évaluation ou de communication
--	--

Expert-e 4 : Pool d'expert-e-s 1 « Expertise locale pour le renforcement des capacités entrepreneuriales » comptant 4 expert-e-s

Les expert-e-s de ce pool ne sont pas pris-e-s en compte dans l'évaluation de la partie technique et il n'est donc pas nécessaire de joindre de CV à l'offre. Les qualifications établies pour le pool d'expert-e-s sont donc des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par la partie contractante avant l'intervention des expert-e-s.

Le nombre effectif d'expert-e-s recruté-e-s pour le pool peut différer de celui requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert-e-s non nommé-e-s dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des expert-e-s en mission de courte durée proposé-e-s dans l'offre doit être confirmée par la partie contractante avant l'intervention.

Les expert-e-s de courte durée du Pool 1, à expertise locale, fournissent un appui opérationnel, pratique et contextualisé pour la mise en œuvre des prestations de la partie contractante au niveau local. Le recours à ce pool vise en particulier la réalisation concrète, l'accompagnement et l'adaptation de mesures de promotion axée sur le marché en faveur des femmes, en tenant compte des conditions locales de marché, de contexte et de mise en œuvre.

Les prestations sont majoritairement réalisées sur site dans les régions d'intervention et s'effectuent en étroite concertation avec la direction d'équipe, le personnel technique local de partie contractante ainsi que les partenaires de mise en œuvre concernés. Le pool local des expert-e-s de courte durée complète l'appui technico-conceptuel du pool d'expert-e-s international et de la MEBF, et contribue de manière déterminante à une mise en œuvre des extraits 1 et 3 qui soit assurée en qualité, adaptée au contexte et orientée vers les effets.

Tâches du pool d'expert-e-s 1 :

- Appui à la planification, au conseil et à la mise en œuvre de mesures de renforcement des capacités entrepreneuriales adaptées concrètes au titre de l'extrait 1 selon le chapitre 2 des TdR, notamment via des formats de formation, de coaching et de conseil pour les MPME, les coopératives et les entrepreneures individuelles, y compris sur l'A2F.
- Appui à la planification, au conseil et à la mise en œuvre de mesures concrètes dans des contextes fragiles et affectés par les conflits ainsi que dans des contextes de déplacement interne, en tenant compte des principes Do-No-Harm et des risques liés au contexte.
- Application des approches et instruments de promotion axée sur le marché prévus dans le projet.
- Contribution technique à la mise en œuvre de l'extrait 3 conformément au chapitre 2 des TdR, notamment par des apports techniques à l'assurance qualité de la mise en œuvre et à la concertation avec la direction d'équipe et les partenaires de mise en œuvre impliqués.
- Retour d'information continu à la direction d'équipe et au pool d'expert-e-s international sur les expériences de mise en œuvre, les défis et les enseignements, en particulier quant à la faisabilité et à l'acceptabilité des mesures.
- Participation à la collecte de données et à la documentation des résultats et progrès conformément aux exigences de suivi du projet.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- Collaboration avec les partenaires locaux de mise en œuvre, les prestataires de formation, les acteurs financiers et autres parties prenantes pertinentes au niveau local.

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 1 :

Les exigences ci-dessous concernent le pool dans son ensemble. Un·e expert·e peut remplir plusieurs des profils de qualification mentionnés. Plusieurs expert·e·s peuvent chacun correspondre au même profil.

Formation	4 expert·e·s possédant un diplôme universitaire de Licence ou équivalent (B. Sc, licence de licence professionnelle, etc.) en économie, économie agricole, études du développement, sciences sociales, études de genre ou cursus similaires
Connaissances linguistiques	4 expert·e·s ayant des connaissances linguistiques selon le CECRL de niveau : • C2 en français et • C1 en une langue locale de la région de Djôrô (dioula, dagara)
Expérience professionnelle générale	4 expert·e·s ayant 8 ans d'expérience professionnelle dans la promotion socio-économique orientée vers le marché de groupes cibles.
Expérience professionnelle spécifique	4 expert·e·s ayant 8 ans d'expérience professionnelle en dans la mise en œuvre opérationnelle de mesures de soutien orientées marché, avec les points de focus suivants : • 3 expert·e·s à court terme dans la promotion orientée marché des MPME, coopératives et entrepreneures individuelles (mise en œuvre de formats de formation, coaching et conseil, application d'instruments orientés marché) • 2 expert·e·s à court terme pour la promotion de la participation socio-économique des femmes, y compris leur participation financière et la gestion des ressources financières au niveau du foyer • 2 expert·e·s à court terme dans la mise en œuvre de mesures pour l'A2F des femmes, y compris un soutien financier et matériel direct • 1 expert·e·s à court terme dans la conception et la mise en œuvre de solutions numériques et liées à l'informatique pour soutenir les MPME, les coopératives et les entrepreneures individuelles • 2 expert·e·s à court terme dans la mise en œuvre de mesures pour le renforcement socio-économique des groupes cibles dans des contextes fragiles et affectés par les conflits (p. ex., déplacement interne), en tenant compte des principes de ne pas nuire
Expérience de direction / de management	- sans objet -

Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention	4 expert·e·s ayant 6 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest (selon le DAES), dont 3 ans au Burkina Faso
Expérience de la coopération au développement	4 expert·e·s ayant 6 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers	- sans objet -

Expert.e 5 : Pool d'expert.e.s 2 « Expertise locale pour le renforcement des capacités techniques dans les filières agricoles et forestières » comptant 4 expert.e.s

Les expert·e·s de ce pool ne sont pas pris·e·s en compte dans l'évaluation de la partie technique et il n'est donc pas nécessaire de joindre de CV à l'offre. Les qualifications établies pour le pool d'expert·e·s sont donc des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par la partie contractante avant l'intervention des expert·e·s.

Le nombre effectif d'expert·e·s recruté·e·s pour le pool peut différer de celui requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s non nommé·e·s dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des expert·e·s en mission de courte durée proposé·e·s dans l'offre doit être confirmée par la partie contractante avant l'intervention.

Les expert·e·s de courte durée du Pool 2, à expertise locale, fournissent un appui technique pour la mise en œuvre des prestations de la partie contractante au niveau local. Le recours à ce pool vise en particulier au renforcement des compétences techniques dans les filières agricoles et forestières sélectionnées. Chaque expert couvre une ou plusieurs filières sélectionnées et peut être mobilisé par la MEBF pour enrichir le SME Loop de contenus techniques sectoriels.

Les prestations sont majoritairement réalisées sur site dans les régions d'intervention et s'effectuent en étroite concertation avec la direction d'équipe, le pool 1, ainsi que les partenaires de mise en œuvre concernés. Le pool 2 contribue de manière déterminante à une mise en œuvre des extrants 1 et 3 qui soit assurée en qualité, adaptée au contexte et orientée vers les effets.

Tâches du pool d'expert·e·s 2 :

- Appui technique aux bénéficiaires sur les aspects de production et transformation dans les filières agricoles et forestières sélectionnées : techniques culturales, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, adaptation au changement climatique, etc.
- Conception de modules techniques, animation de formations participatives et coaching des producteurs et transformateurs.
- Assurance de cohérence de l'approche technique et entrepreneuriale et garantit l'articulation entre l'appui technique et les besoins identifiés par le Pool 1 et la MEBF
- Participation à la collecte de données et à la documentation des résultats et progrès conformément aux exigences de suivi du projet.
- Collaboration avec les partenaires locaux de mise en œuvre, les prestataires de formation, les acteurs financiers et autres parties prenantes pertinentes au niveau local

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 2 :

Les exigences ci-dessous concernent le pool dans son ensemble. Un·e expert·e peut remplir plusieurs des profils de qualification mentionnés. Plusieurs expert.e.s peuvent chacun correspondre au même profil.

Formation	4 expert·e·s possédant un diplôme universitaire de Licence ou équivalent (B. Sc, licence de licence professionnelle, etc.) en agronomie, foresterie, économie rurale, développement rural ou cursus similaires
Connaissances linguistiques	4 expert·e·s ayant des connaissances linguistiques selon le CECRL de niveau : • C2 en français et • C1 en une langue locale de la région de Djôrô (dioula)
Expérience professionnelle générale	4 expert·e·s ayant 8 ans d'expérience professionnelle dans le développement des filières agricoles et forestières
Expérience professionnelle spécifique	4 expert·e·s ayant 8 ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre opérationnelle de mesures de soutien orientées marché, avec les points de focus suivants : • 2 expert·e·s à court terme dans la conception de modules techniques, animation de formations pratiques et accompagnement des acteurs des filières • 4 expert·e·s à court terme pour l'appui aux filières agricoles et forestières, structuration des organisations de producteurs, amélioration de la productivité et valorisation des PFNL • 2 expert·e·s à court terme pour les procédés de transformation, conservation, emballage, hygiène et optimisation des unités de transformation rurales • 2 expert·e·s à court terme dans le choix, l'installation, l'entretien et l'optimisation des équipements de production et transformation • 1 expert·e·s à court terme les pratiques agricoles durables, gestion des ressources naturelles et adaptation climatique des filières agricoles et forestières
Expérience de direction / de management	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention	4 expert·e·s ayant 8 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest (selon le DAES)

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Expérience de la coopération au développement	4 expert·e·s ayant 4 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers	- sans objet -

Les qualifications établies pour le pool d'expert·e·s sont des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par la partie contractante avant l'intervention des expert·e·s.

Le nombre effectif d'expert·e·s recruté·e·s pour les pools peut différer de celui requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s non nommé·e·s dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des expert·e·s en mission de courte durée proposé·e·s dans l'offre doit être confirmée par la partie contractante avant l'intervention.

Le DAES définit les régions suivantes : Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique du Nord, Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Amérique du Sud, Caraïbes, Amérique centrale, Amérique du Nord, Asie centrale, Asie de l'Est, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie de l'Ouest/Moyen-Orient, Europe de l'Est, Europe du Nord, Europe du Sud, Europe de l'Ouest, Australie, Mélanésie, Micronésie et Polynésie ; pour le classement des pays, voir la [méthodologie de l'UNSD \(en anglais\)](#).

Le soumissionnaire doit établir une correspondance entre tous les expert·e·s proposé·e·s et les qualifications requises correspondantes et la présenter de manière claire dans un tableau séparé qui sera placé en tête des curriculum vitae. Seules les qualifications qui sont également mentionnées dans les CV peuvent être indiquées dans cette présentation récapitulative. Les expériences professionnelles doivent être attestées par des références pertinentes dans les CV. Il est conseillé de mentionner une référence explicite pour chaque expérience professionnelle.

Compétences relationnelles (*soft skills*) des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, tou·te·s les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Démarche orientée partenaires et clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Les compétences générales ne sont **pas évaluées**.

5. Consignes de calcul

Dans votre offre, veuillez respecter scrupuleusement le cadre estimatif détaillé prescrit dans les présents TdR (nombre d'expert·e·s et de JE, budgets indiqués dans le bordereau de prix), car ces éléments font partie de la mise en concurrence et sont nécessaires à l'évaluation d'offres comparables sur la base de critères objectifs. Nous tenons à signaler que seules seront rémunérées les prestations qui ont été commandées par la GIZ et exécutées par la partie contractante et qu'il ne sera pas nécessairement fait appel au nombre total de JE proposés.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

5.1. Déploiement d'expert·e·s

Le nombre de JE correspond à des jours de travail entiers.

Expert·e	JE dans le pays de résidence / à distance	Disponibilité de l'expert·e dans le pays d'interventio n (en JE)	Nombre total de JE	Séjour continu de plus de 3 mois (voir le point 3.6.2 des Conditions générales)	Nombre de vols internation aux
Expert·e 1 :	0	421	421	n/a	0
Expert·e 2 :	0	421	421	n/a	0
Expert·e 3 :	0	230	230	n/a	0
Pool d'expert·e·s 1 :	0	700	700	non	0
Pool d'expert·e·s 2 :	0	700	700	non	0
Backstopping	sans objet	sans objet	sans objet	non	2

5.2. Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales

Les besoins en collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales sont les suivants :

- 1 Assistant·e de bureau (comptabilité, secrétariat, gestion administrative des contrats dont les subventions locales) (H/F) pour **23 mois**

Nous demandons au soumissionnaire de calculer un forfait mensuel pour cette position.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

5.3. Frais de voyage et de déplacement

5.3.1 Aspects de durabilité concernant les voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) générées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez prendre en compte les possibilités de réduction des émissions, p. ex. en choisissant la classe de réservation la moins émettrice (classe économique), en utilisant des moyens de transport, des compagnies aériennes et des itinéraires de vols plus efficaces en termes d'émissions de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [Fondation Alliance pour le développement et le climat](#) a publié une [liste de normes](#). La GIZ recommande d'utiliser les normes citées.

5.3.2 Prescriptions concernant les frais de voyage et de déplacement

La partie contractante calcule les frais de voyage comme suit :

Poste de frais de voyage	Nombre / quantité	Budget <u>maximum</u> (EUR)
Nombre total de vols internationaux	2	1 200
Nombre total de vols nationaux	0	n/a
Compensation des émissions de CO ₂ générées par les voyages en avion	1	280 Un budget non modifiable de compensation des émissions de CO ₂ est prévu et les frais correspondants peuvent être facturés sur présentation de justificatifs.
Frais de transport (train, voiture particulière, réseau public de transport local)	0	n/a
Indemnités journalières	597	16
Indemnités d'hébergement	402	32
Autres frais de voyage (visas, frais de voyage liés au projet encourus en dehors du siège social, etc.)	1	400

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet. Les voyages doivent être entrepris moyennant les conditions de prix les plus avantageuses possibles.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Les **indemnités journalières et d'hébergement** sont remboursées de manière **forfaitaire**.
Les autres frais de voyage sont remboursés sur présentation de justificatifs.

5.4. Biens matériels

La partie contractante fournit les matériels et équipements énumérés à l'annexe 2. À ce titre, un budget ferme d'un montant de **220 000 euros** est prédéfini dans le bordereau de prix. Le décompte est effectué sur présentation de justificatifs.

Mis à disposition à titre gratuit par le porteur de projet (partenaire de projet local) pour la durée du marché	Mis à disposition à titre gratuit par la GIZ pour la durée du marché	Biens matériels à fournir par la partie contractante et à inclure dans son offre de prix
N/A	- Bureaux équipés mis à la disposition du contractant dans les locaux du projet - Véhicule de service en partage avec l'équipe du projet basée à Gaoua (chauffeur, carburant et frais de fonctionnement inclus)	Liste indicative de matériel et équipement pour MPME, coopératives, entrepreneures individuelles : Cf. annexe 2

5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention

Le forfait mensuel indiqué constitue un plafond à hauteur duquel le soumissionnaire peut établir son offre. Autrement dit, **le soumissionnaire peut aussi proposer un forfait moins élevé**. Le soumissionnaire inscrira le forfait voulu dans le bordereau de prix. **L'offre ne doit pas contenir de forfait plus élevé.**

	Mois	Forfait, à concurrence de
Frais de fonctionnement du bureau : forfait téléphone, connexion Internet, fournitures et consommables de bureau (hors loyer, cf. section 5.4.)	23	300,00

5.6. Ateliers, formations initiales et continues

Budget au titre des ateliers : **200 000 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini dans le bordereau de prix pour la réalisation d'ateliers. Il comprend les coûts suivants, occasionnés lors de la planification et de la réalisation des ateliers :

- Location de locaux
- Équipement technique
- Animation

Numéro d'appel d'offres : 10027986

- Services de traduction/interprétation
- Restauration
- Matériel pour les ateliers
- Frais de déplacement des expert·e·s partenaires (subsistances, hébergement, frais de transport)
- Autres frais occasionnés dans le cadre des ateliers

Ce budget n'inclut pas les honoraires d'expert·e·s en lien avec la planification et la réalisation des ateliers, ni les frais de déplacement des expert·e·s de la partie contractante. Ces coûts sont couverts par les sommes correspondant aux JE et aux frais de voyage (voir les chapitres 5.1 et 5.3 ci-dessus).

5.7. Subventions locales

Des subventions locales sont prévues pour la mise en œuvre de **l'extrant 3**.

Les activités relevant de l'extrant 3 seront mises en œuvre au moyen d'un mécanisme de subvention accordée à deux organisations non gouvernementales (ONG) locales. Ces ONG seront sélectionnées et identifiées par la partie contractante conformément aux procédures applicables et sur la base de critères garantissant leur capacité technique, opérationnelle et financière à assurer la bonne exécution des activités prévues.

Le recours à ces ONG locales vise à renforcer l'ancrage territorial des interventions, à favoriser l'appropriation des actions par les acteurs locaux et à mobiliser une expertise de proximité adaptée au contexte de mise en œuvre.

Budget au titre des subventions locales : **100 000 euros**

Une subvention locale individuelle est limitée à 50 000 euros. Les subventions locales sont octroyées sur la base de la convention type pour les subventions locales figurant en annexe et dans le respect des prescriptions des Conditions générales ainsi que du Guide pour les subventions locales annexé aux Conditions générales.

Les tâches administratives liées à la mise en œuvre des subventions locales seront assurées par le personnel national. Les coûts correspondants seront intégralement couverts par la ligne budgétaire spécifiquement prévue à cet effet.

5.8. Frais divers

– Sans objet –

5.9. Poste de rémunération flexible

Budget au titre de la rémunération flexible : **150 000,00 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la rémunération flexible dans le bordereau de prix. La rémunération flexible vise à permettre un pilotage souple du marché par le·la responsable du marché de la GIZ. La partie contractante peut recourir à la rémunération flexible dans les conditions énoncées au point 3.6.5.7 des Conditions générales.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

6. Exigences relatives au format de l'offre

Le plan de l'offre du soumissionnaire doit reprendre celui des TdR. L'offre doit être facile à lire (en utilisant, p. ex., une police Arial de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. L'offre technique est à établir en langue **française**.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser **15 pages** (hors page de garde, liste des sigles et abréviations, table des matières, brève introduction et CV du/de la consultant·e chargé·e du soutien technique). Les annexes supplémentaires, non exigées, ne seront pas évaluées. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les curriculum vitae (CV) des personnels proposés conformément au chapitre 4 des TdR doivent être établis au format européen **EuropeAid** et ne pas dépasser 4 pages. Ils peuvent aussi être rédigés en langue française.

Les CV doivent renseigner de manière claire et non équivoque sur le poste qu'a occupé la personne proposée dans les références citées, sur les tâches effectuées ainsi que sur la durée et la période d'intervention. **Les références incluses dans le CV doivent donc contenir les informations suivantes :**

- le nom de l'entreprise/de l'organisation/du projet de référence dans lequel l'expert·e a travaillé ;
- le poste et la/les tâche(s) de l'expert·e dans l'entreprise/l'organisation ou le projet de référence ;
- les résultats du travail ou les produits élaborés par l'expert·e ou la contribution de l'expert·e à l'élaboration de ces résultats et produits le cas échéant (si pertinent) ;
- la durée par année civile de l'engagement de l'expert·e dans l'entreprise/l'organisation/le projet de référence exprimée en jours, semaines ou mois d'expert·e travaillant à plein temps (p. ex. 2019 : 2 mois, 2020 : 10 mois, 2021 : 1 mois) ;
- Pour les experts à court terme, il est impératif d'indiquer le nombre de jours de mission (et non de mois !) pour chaque mission. Les références ne mentionnant pas le nombre de jours de mission par contrat ne seront pas prises en compte. Les informations manquantes n'entraînent pas l'exclusion totale, mais une perte de points.
- l'expérience de direction / de management : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. période, nombre de personnes subordonnées sur le plan hiérarchique, budget du projet) ;
- l'expérience professionnelle internationale / dans le pays d'intervention : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. durée effective de l'intervention sur place en jours, semaines ou mois d'expert·e travaillant à plein temps).

Afin de faciliter l'évaluation, nous vous prions de numérotter les références en continu et de n'indiquer que celles qui ont un rapport clairement identifiable avec les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

7. Options ou contrat consécutif

7.1. Option portant sur l'extension du contenu des prestations / la prolongation de la durée du contrat selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)

En appliquant l'option suivante, la GIZ peut donner à la partie contractante un mandat d'extension des prestations ayant fait l'objet de l'appel d'offres. Plus précisément :

Nature et étendue : Il existe la possibilité de poursuivre l'exécution des prestations indiquées au chapitre 2 des présents TdR et/ou d'étendre le marché à des prestations de même type, tout en conservant la nature générale du marché. La durée totale du marché ne doit pas être supérieure à plus de trois fois la durée initiale du contrat et la valeur totale du marché ne doit pas dépasser le double de la valeur initiale.

Condition requise : Prolongation du projet en cours et/ou augmentation de son enveloppe ou encore attribution du projet consécutif par le commettant/client de la GIZ et/ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action.

7.2. Option portant sur l'achat de biens matériels selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)

Nature et étendue :

La GIZ peut augmenter le budget global du contrat en vue de l'achat de biens matériels. Après que les besoins précis en biens matériels et les exigences techniques afférentes auront été définis avec la GIZ, un budget supplémentaire pourra être ajouté pour l'achat des biens suivants (cf. annexe 4). Il s'agit de biens matériels qui sont requis pour le renforcement des capacités matérielles des MPME, coopératives et entrepreneures individuelles.

Budget maximal pour l'achat de ces biens matériels : **100 000,00 euros**.

Conditions requises :

- Note écrite motivant l'augmentation (nécessité, lien avec l'objectif, examen d'alternatives).
- Demande formelle d'avenant/modification conforme au processus contractuel (p. ex. avenant de contrat).
- Autorisation du responsable du marché ainsi que l'autorisation de la division Achats et contrats.

7.3. Marché consécutif selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics (VgV)

La GIZ se réserve le droit d'attribuer un marché consécutif à la partie contractante dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence préalable selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics [VgV], en vue d'acheter des prestations de même nature.

Étendue des éventuelles prestations : La durée du marché consécutif ne doit pas dépasser le double de la durée initiale du contrat et sa valeur ne pas dépasser le double de la valeur initiale du contrat.

Numéro d'appel d'offres : 10027986

Condition : attribution de la phase consécutive à la GIZ par son commettant/client ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action. L'attribution du contrat consécutif doit intervenir dans un délai de trois ans après la conclusion du contrat initial.

Le contrat consécutif objet du chapitre 7.3 n'entre en ligne de compte que comme alternative à l'option exposée au chapitre 7.1.

8. Annexes

- Annexe 1 : Matrice de résultats
- Annexe 2 : Liste indicative de matériel et équipements